



# PHASE 4 : L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE

## Table des matières

|   |    |
|---|----|
| Préambule .....   | 4  |
| I. Résumé non technique .....   | 5  |
| 1) Présentation générale du Plan .....  | 5  |
| 2) Résumé de l'état initial .....   | 6  |
| 3) Articulation – bilan environnemental et concertation .....   | 7  |
| 4) Résumé des effets notables probables de la mise en œuvre du Plan Climat Air Energie du Territoire .....          | 8  |
| 5) Résumé des solutions de substitutions envisageables .....  | 8  |
| 6) Résumé du dispositif de suivi .....  | 9  |
| 7) Résumé de la méthodologie retenue .....  | 9  |
| II. Présentation du territoire et ses enjeux .....  | 10 |
| 1) Présentation du territoire .....   | 10 |
| 2) Les enjeux du territoire .....   | 11 |
| III. Rappel du contexte de l'évaluation Environnementale Stratégique .....  | 14 |
| 1) Définition du terme « environnement » .....  | 14 |
| 2) A quoi sert une Evaluation Environnementale Stratégique? .....   | 14 |
| 3) Exploration préliminaire .....   | 14 |
| 4) Les objectifs d'un Plan Climat Air Energie du Territoire .....   | 15 |
| IV. La démarche d'élaboration de l'Evaluation Environnementale Stratégique .....                                    | 16 |
| V. Présentation du Plan Climat Air Energie du Territoire et son articulation avec les autres documents .....        | 17 |
| 1) Le Plan Climat Air Energie du Territoire .....   | 17 |
| 2) La démarche d'évaluation environnementale .....  | 21 |
| 3) Les étapes d'élaboration du Plan Climat Air Energie du Territoire et de l'évaluation environnementale .....      | 23 |
| 4) Les axes et actions du Plan Climat Air Energie du Territoire .....   | 24 |
| 5) L'articulation entre le Plan Climat Air Energie du Territoire et les autres plans et programmes pertinents ..... | 26 |
| a) Les objectifs .....  | 27 |
| b) Les orientations du Plan Climat Air Energie du Territoire .....  | 28 |
| c) Les autres programmes .....  | 28 |

|       |   |    |
|-------|---|----|
| VI.   | Etat initial de l'environnement.....  | 29 |
| 1)    | Présentation générale du territoire .....   | 29 |
| 2)    | Enjeux locaux environnementaux .....  | 31 |
| a)    | Les espaces naturels et la biodiversité .....   | 31 |
| b)    | Les ressources naturelles .....   | 35 |
| c)    | Les paysages le patrimoine et le cadre de vie .....   | 42 |
| d)    | Les pollutions.....   | 44 |
| e)    | La santé humaine.....   | 48 |
| 3)    | Perspective d'évolution de l'environnement.....   | 52 |
| 4)    | Synthèse et hiérarchisation des enjeux environnementaux .....   | 54 |
| VII.  | Analyse des effets notables probable du Plan Climat Air Energie du Territoire sur l'environnement ..... | 55 |
| 1)    | Analyse des effets probables des actions du Plan Climat Air Energie du Territoire                       | 55 |
| a)    | Analyse sur la biodiversité et milieux naturels.....  | 55 |
| b)    | Analyse sur les ressources naturelles .....   | 56 |
| c)    | Analyse sur le paysage, patrimoine et cadre de vie.....   | 56 |
| d)    | Analyse sur les pollutions .....  | 57 |
| 2)    | Analyse des effets probables sur les sites Natura 2000.....   | 59 |
| VIII. | Solutions de substitution et indicateurs de suivi .....   | 60 |
| 1)    | Les solutions de substitutions .....  | 60 |
| 2)    | Les indicateurs de suivi .....  | 60 |

## PRÉAMBULE

Le Plan Climat Air Energie du Territoire est obligatoire pour les collectivités de plus de 20 000 habitants. Il a pour objectif :

- Participer à atténuer le changement climatique
- Adapter le territoire aux effets du changement climatique

Il a été instauré par la loi de la Transition Energétique pour la Croissance Verte du 18 août 2015.

L'évaluation environnementale des Plans Climat Air Energie du Territoire est obligatoire depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017. Les textes de référence sont :

- articles L.122-4 et L.122-5 du Code environnement (obligation d'une évaluation environnementale systématique pour certains plans/programmes)
- article R.122-17 du Code de l'environnement (précise la liste des plans/programmes fixée par décret en Conseil d'État)
- article R.122-20 du Code de l'environnement (précise le contenu de l'évaluation environnementale)
- article L.414-4 du Code de l'environnement (précise les documents devant faire l'objet d'une évaluation des incidences Natura 2000)

L'évaluation environnementale permet d'anticiper les impacts des actions engagées dans le plan.

Il doit comprendre des parties distinctes :

- un **résumé non technique**
- une présentation générale indiquant les objectifs du plan
- une description de l'état initial de l'environnement
- une analyse des effets notables probables de la mise en œuvre du plan
- les solutions de substitution et justificatif des choix retenus
- l'évaluation des incidences sur les zones Natura 2000
- la présentation d'indicateurs
- une présentation des méthodes utilisées pour établir le rapport

## I. RÉSUMÉ NON TECHNIQUE

1° Une présentation générale indiquant, de manière résumée, les objectifs du plan, schéma, programme ou document de planification et son contenu, son articulation avec d'autres plans, schémas, programmes ou documents de planification et, le cas échéant, si ces derniers ont fait, feront ou pourront eux-mêmes faire l'objet d'une évaluation environnementale ;

### 1) PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PLAN

La présente évaluation environnementale a pour objet le Plan Climat Air Energie du Territoire (PCAET) de la communauté de communes de Lacq-Orthez validé en Conseil communautaire le 26 juin 2017.

Le Plan Climat Air Energie du Territoire se compose notamment :

- d'un diagnostic prospectif, proposant une vision à long terme du territoire et de ses enjeux dans le domaine du changement climatique ;
- d'une stratégie chiffrée sur une vision à 2050 du territoire;
- de la déclinaison du plan d'action pour aller dans cette dynamique qui est le suivant :

**Axe 1 : Une économie dynamique permettant le développement du territoire**

**ORIENTATION N°1 : UNE ACTIVITÉ INDUSTRIELLE DURABLE**

- Action 1 : Faciliter la mise en place de circuits courts  
 Action 2 : Inciter à l'innovation dans le domaine de la transition énergétique

**ORIENTATION N°2 : LA VALORISATION ÉCONOMIQUE DES ATOUTS NATURELS DU TERRITOIRE : RENFORCER L'AGRICULTURE, VALORISER LA FORÊT, DÉVELOPPER LE TOURISME**

- Action 3 : Prendre en compte les enjeux liés à l'alimentation  
 Action 4 : Limiter les consommations énergétiques, les émissions de polluants et favoriser l'implantation d'Énergies Renouvelables  
 Action 5 : Encourager la remise en gestion des forêts privées et soutenir la valorisation de la ressource bois

**Axe 2 : Un aménagement durable du territoire**

**ORIENTATION N°3 : SE DÉPLACER AUTREMENT**

- Action 6 : Développer de nouvelles mobilités  
 Action 7 : Diminuer l'intensité carbone des carburants

**ORIENTATION N°4 : LA RÉNOVATION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC**

- Action 8 : Rechercher l'efficacité énergétique de l'éclairage public

**ORIENTATION N°5 : LE LIEN AVEC LES DISTRIBUTEURS D'ÉNERGIE**

- Action 9 : Suivre le développement des réseaux de distribution d'énergie

|   |
|---|
| <b>Axe 3 : Un territoire privilégiant la qualité de vie, le bien être des habitants et le lien social</b>                                 |
| <b>ORIENTATION N°6 : FAVORISER UN LOGEMENT DE QUALITÉ ET ADAPTÉ À TOUS</b>  |
| Action 10 : Accompagner les maîtres d'ouvrage<br>Action 11 : Montrer l'exemple  |
| <b>ORIENTATION N°7 : ZÉRO DÉCHETS NON VALORISÉS EN 2030</b>   |
| Action 12 : Valoriser tous les déchets  |
| <b>ORIENTATION N°8 : VIVRE DANS UN ENVIRONNEMENT SAIN</b>   |
| Action 13 : Mieux Connaitre la vulnérabilité du territoire<br>Action 14 : Se protéger des aléas<br>Action 15 : Suivre la qualité de l'air |
| <b>ORIENTATION N°9 : Etre coordinateur de la transition énergétique</b>   |
| Action 16 : Etablir une gouvernance   |

## 2) RÉSUMÉ DE L'ÉTAT INITIAL

Doté d'importantes richesses naturelles et d'une grande diversité de milieux et de paysages, le territoire reste fortement soumis à la pression des activités humaines. Il est peu peuplé mais il est dynamique sur le plan économique.

Il existe toutefois des différences marquées entre les différents territoires composés de 61 communes. Ainsi, il y a deux villes importantes et les autres communes sont nettement moins peuplées.

Cette répartition des hommes et des activités, est en partie dictée par l'histoire locale et les contraintes géographiques qui lui sont associées, prédispose le territoire à l'exposition aux risques naturels et technologiques. Potentiellement fortement impactée par le réchauffement climatique, le territoire doit s'engager dans des démarches visant à réduire son empreinte écologique, mais aussi à anticiper et préparer les changements attendus : risques accrus d'inondation, sécheresse, canicule, ...

En matière de biodiversité, le territoire comprend une multitude de milieux et est un réservoir d'espèces. Mais la pression anthropique qui s'exerce sur cette richesse constitue une menace.

Afin de la préserver, des zones protégées, 3 sites Natura 2000, ont été créés.

La qualité des sols reste bonne, malgré le phénomène d'artificialisation, inhérent aux activités humaines, qu'il convient de maîtriser, en particulier, l'étalement urbain.

La ressource en eau est, pour sa part, présente en quantité importante sur le territoire. Les besoins de certaines activités (industrie, agriculture, production hydroélectrique, ...) pourront engendrer une pression sur la ressource en eau.

En outre, des risques existent en matière de pollution de l'eau, notamment du fait d'un assainissement parfois insuffisant : effluents urbains, industriels et agricoles. Le faible débit observé durant les périodes de sécheresse est également un vecteur de dégradation de la qualité de l'eau. Le réchauffement climatique pourrait accroître les difficultés liées à la ressource en eau, en accentuant sa rareté, et en ayant un impact négatif sur la qualité des masses disponibles.

Un enjeu important réside dans la qualité de l'air : des pollutions sont présentes liées à l'activité industrielle. Dans les milieux hors industries, des émissions de particules fines, sont observées.

Cela a des conséquences, sur la santé des populations locales puisque l'évolution du territoire (démographie, transport, vieillissement...) accroît l'importance de cette problématique, ainsi que ses conséquences.

En parallèle, les émissions de gaz à effet de serre proviennent notamment de l'industrie et des transports. Afin de pondérer cette situation, le territoire dispose d'un potentiel important de production d'énergie renouvelable (ENR) qu'il convient de poursuivre, ainsi que de possibilités en matière de rénovation thermique.

Les enjeux environnementaux sur le territoire sont :

| Orientations                        | Enjeux environnementaux   |
|-------------------------------------|---|
| Biodiversité et espaces naturels    | Préservation des espèces faunistiques et floristiques                       |
|                                     | Préservation des milieux naturels   |
|                                     | Maitrise de l'artificialisation des sols                                    |
| Occupation des sols                 | Préservation de l'abondance et de la diversité des surfaces forestières     |
|                                     | Préservation des surfaces agricoles et diversification des productions      |
| Ressource en eau                    | Améliorer la gestion collective de la ressource en eau                      |
| Ressource énergétique               | Diminution des consommations énergétiques                                   |
|                                     | Valorisation des énergies renouvelables dans le mix énergétique             |
|                                     | Maintien des surfaces qui sont des puits de carbone importants              |
| Matières premières et déchets       | Augmentation des filières de recyclage matière                              |
| Paysage, patrimoine et cadre de vie | Préservation de la qualité des aménités paysagères                          |
|                                     | Préservation du patrimoine culturel, architectural et archéologique         |
| Qualité de l'eau                    | Amélioration de la qualité des eaux superficielles et souterraines          |
|                                     | Maintien de la qualité des eaux de baignade                                 |
| Pollution des sols                  | Préservation de la qualité des sols   |
| Qualité de l'air et émission de GES | Réduction des polluants atmosphériques                                      |
|                                     | Qualité de l'air intérieur des bâtiments                                    |
| Risques majeurs                     | Evolution de l'aménagement du territoire pour prendre en compte les risques |
|                                     | Protection des personnes et des biens                                       |

### 3) ARTICULATION - BILAN ENVIRONNEMENTAL ET CONCERTATION

**Au regard de son articulation** avec les autres plans et programmes : le niveau de cohérence, articulation et complémentarité entre le Plan Climat Air Energie du Territoire et la Stratégie Nationale Bas Carbone et les autres plans, schémas et programmes tels que

le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE), Programme Départemental d'élimination des déchets,... intervenants sur le territoire est satisfaisant. Le Plan Climat Air Energie du Territoire est le volet environnemental du Projet de Territoire de la collectivité.

**Au regard de son «bilan» environnemental** : d'un point de vue général, le Plan Climat Air Energie du Territoire aura un impact positif sur l'environnement dans la mesure où il fait du « développement durable » un principe transversal de sa définition et de sa mise en œuvre.

De nombreuses propositions d'adaptation littérale du Plan Climat Air Energie du Territoire sont évoquées dans la partie dédiée aux mesures correctrices, elles constituent avant tout des améliorations possibles de détail et ne remettent pas en question la structuration stratégique du document.

**Au regard de la concertation** : le Plan Climat Air Energie du Territoire est un Plan partagé issu d'une démarche de concertation élargie, il a permis et permettra d'associer différents acteurs du territoire pour un réel partage de la construction du projet et des actions.

#### 4) RÉSUMÉ DES EFFETS NOTABLES PROBABLES DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN CLIMAT AIR ENERGIE DU TERRITOIRE



Le Plan Climat Air Energie du Territoire a une incidence globale positive.

L'analyse plus détaillée montre que le risque d'incidence environnementale négative sur la biodiversité et les milieux naturels restait relativement limité pour ce qui concerne le Plan Climat Air Energie du Territoire.

La plupart des nouvelles infrastructures qui seront liées au développement économique, au transport (notamment ferroviaire) devraient a priori intervenir en zone déjà artificialisée industrielle, urbaine ou périurbaine, sur des linéaires déjà existants et dans un cadre déjà soumis à de fortes exigences réglementaires (études d'impact environnementale obligatoires pour les infrastructures ferroviaires, ou déploiement de fermes photovoltaïques, ...)



Le Plan Climat Air Energie du Territoire a une incidence globale positive sur les sites NATURA 2000.

#### 5) RÉSUMÉ DES SOLUTIONS DE SUBSTITUTIONS ENVISAGEABLES

En l'absence d'incidence négative dans les actions ou non encore évaluables à ce jour, il n'est pas possible de proposer des mesures compensatoires adaptées.

Nous pouvons mettre en avant la présence :

- d'encouragement aux démarches qui s'inscrivent dans le cadre d'une économie circulaire (recyclage, utilisation d'éco-matériaux, valorisation des matériaux)
- d'intégration paysagère des hangars agricoles
- de valorisation matière et énergie du bois
- d'une formulation volontariste dans la lutte contre le changement climatique

- de la promotion du tourisme durable ou éco-responsable
- de développement d'emplois liés à la croissance verte
- de la lutte contre la précarité énergétique
- du développement de nouvelles mobilités
- du souci de la préservation de la ressource en eau
- de l'intégration en aménagement de concepts écologiques

Nous pouvons aussi remarquer l'absence de :

- la recherche systématique de labels supérieurs à ceux déjà demandés pour la rénovation énergétique et la construction
- de la prise en compte des nuisances sonores

## 6) RÉSUMÉ DU DISPOSITIF DE SUIVI

Le Plan Climat Air Energie du Territoire est composé :

- **d'actions non opérationnelles** de type sensibilisation, connaissance et gouvernance donc de nature non opérationnelle, le choix d'indicateurs de suivi s'est principalement porté sur des indicateurs de contexte, susceptibles de permettre un suivi des évolutions du territoire, notamment d'un point de vue environnemental ;
- **d'actions opérationnelles déjà en place**, le choix d'indicateurs de suivi s'est principalement porté sur des indicateurs de réalisation et résultats. L'atteinte des objectifs retenus pour les actions existantes sont déjà dans le Plan Climat Air Energie du Territoire;
- **d'actions opérationnelles à venir** qui seront soumises à des études préalables.

In fine, 19 indicateurs ont été proposés pour les dimensions environnementales.

## 7) RÉSUMÉ DE LA MÉTHODOLOGIE RETENUE

|  |   |
|--|---|
| 1- Cadrage de l'évaluation stratégique environnementale        | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Décryptage du décret</li> <li>- Différenciation entre une Evaluation d'Impact Environnemental (EIE) et une Evaluation Environnementale Stratégique (EES)</li> <li>- Recherche de documents sur l'Evaluation Environnementale Stratégique et de l'état initial de l'environnement existants sur le territoire</li> <li>- Cadrage de l'évaluation</li> </ul> |
| 2- Etablissement de l'état initial de l'environnement          | <ul style="list-style-type: none"> <li>- En parallèle du diagnostic du Plan Climat Air Energie du Territoire</li> </ul>   |
| 3- Préparation et renseignement de la grille d'évaluation      | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Evaluation des effets notables du projet</li> <li>- Analyse des incidences environnementales globales par dimension environnementale et par orientation</li> <li>- Analyse des mesures correctrices à proposer</li> <li>- Proposition d'indicateurs de suivi</li> </ul>  |
| 4- Articulation avec les autres schémas                        | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Liste des documents de référence</li> <li>- Analyse de l'articulation</li> </ul>   |
| 5- Rédaction du rapport et avis de l'Autorité Environnementale | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Préparation du rapport</li> </ul>  |
| 6- Mise à disposition du public                                |   |

## II. PRÉSENTATION DU TERRITOIRE ET SES ENJEUX

### 1) PRÉSENTATION DU TERRITOIRE

La communauté de communes de Lacq-Orthez constitue un espace à dominante rurale regroupant aujourd'hui plus de 55 000 habitants sur 61 communes. La configuration de l'espace intercommunal est le fruit de deux fusions successives :

- en janvier 2011, la communauté de communes de Lacq initiale, composée de 16 communes, a fusionné avec les intercommunalités d'Arthez-de-Béarn, Monein et Lagor, formant une nouvelle collectivité regroupant 47 communes,
- en janvier 2014, la fusion avec l'ex communauté de communes du canton d'Orthez abouti à la configuration de la CCLO actuelle, regroupant 61 communes.

Les structures et les dynamiques du territoire intercommunal sont :

- **Un territoire dont la diversité du cadre de vie constitue un élément fort d'attractivité**
  - Une attractivité « naturelle » du fait du climat, des paysages et de la proximité de la mer et de la montagne.
  - Une position géographique centrale dans le département (territoire relais) avec une capacité à rayonner et à intégrer des dynamiques extérieures.
  - Un territoire traversé par un axe urbanisé, industriel, commercial, résidentiel le long du gave de Pau. Cet axe étant bordé au Nord et au Sud par des espaces aux caractéristiques rurales, de faible densité, tournés essentiellement vers l'agriculture dont certains sont éloignés des axes de communication et des pôles.
  - Des axes de circulation majeurs (3 sorties d'autoroutes et 3 gares sur le territoire) qui « ouvrent » le territoire sur le reste du département.
  - La complémentarité des espaces (pôles d'Orthez et Mourenx, pôles relais et zones rurales) offre une grande diversité des modes de vies aux habitants du territoire. Orthez et Mourenx disposent d'équipements et de services de centralité qui rayonnent sur tout le territoire : structures de soins, services publics, équipements sportifs, culturels, formation, commerces....
  - Les pôles relais constituent des espaces stratégiques sur lesquels appuyer un maillage territorial pour l'équilibre du territoire notamment en termes de proximité des services et des commerces.
  - Une complémentarité entre des bassins d'emplois (Lacq et Orthez) et un cadre de vie privilégié.
  - Un territoire présentant une double centralité de fonctionnement autour des pôles d'Orthez et du pôle Mourenx-Monein-Artix ce dernier étant fortement sous influence de l'agglomération paloise, ce qui peut être un atout comme un handicap (ville dortoir nécessitant de forts investissements ou ville dynamique alliant proximité à de grands équipements et bien être dans un cadre de vie agréable).
  - Un parc de logements diversifié et suffisant en nombre avec un habitat récent important et une vacance développée dans les centres des communes sur des logements anciens et vieillissants.
- **Une attractivité démographique qui masque des disparités sociales profondes**
  - Un territoire attractif avec un taux de croissance de la population positif, dû à la capacité du territoire à attirer de la population (solde migratoire positif).
  - Une population encore jeune puisque près de la moitié des habitants du territoire a moins de 44 ans. Cependant l'entrée dans l'âge de la retraite de l'importante génération du baby-boom conduira le territoire à relever un double défi : renouveler la population active et prendre en compte des nouvelles demandes sociales et sanitaires des personnes du 3ème âge.

- Des disparités sociales et territoriales avec des poches de pauvreté dans les centres urbains de Mourenx et d'Orthez mais aussi dans certaines communes rurales qui touchent particulièrement les moins de 30 ans.
- **Une économie dynamique avec un bassin industriel en mutation et un secteur des commerces et services en augmentation**
  - Un nombre d'emploi relativement stable depuis 1975 mais dont la structure a évolué avec une forte augmentation de l'emploi présentiel qui vient compenser et soutenir l'importante diminution des emplois industriels et agricoles.
  - Un bassin industriel de Lacq qui représente une source importante d'emplois mais dont la structuration et l'évolution restent fragiles.
  - Un tissu important de TPE-PME (commerce, artisanat, services) dont le dynamisme en terme de création d'emplois présentsiels vient soutenir le développement économique du territoire.
  - Une production agricole diversifiée, avec un recul des surfaces agricoles et une forte diminution du nombre d'agriculteurs posant la question du devenir de certains espaces et de la filière.
  - Une culture touristique récente pour une partie du territoire avec un potentiel touristique qui peut se développer autour du patrimoine, des activités de pleine nature, de l'image « Béarn » ou de l'agritourisme.

## 2) LES ENJEUX DU TERRITOIRE

Les principales caractéristiques du territoire sont :

### **Un territoire entre l'océan atlantique et la montagne marqué par la plaine du gave de Pau**

Le climat est doux mais il évoluera vers un climat chaud et vers une baisse des précipitations surtout estivales. Le territoire est soumis à des aléas naturels (zone sismique, retrait et gonflement, mouvements de terrain, inondation,...).

### **Un environnement géographique varié marqué par l'agriculture**

Le paysage est diversifié (plaines, coteaux, gave). Le territoire possède des axes de circulation structurants (3 gares, 3 sorties d'autoroute, RD 817) qui ouvrent le territoire.

La superficie est de 730 km<sup>2</sup> occupée à plus de 50 % par des espaces agricoles et 30 % de forêt. Moins de 10 % des surfaces sont artificialisées.

### **Un territoire peu dense marqué par des zones urbaines très localisées**

En 2012, le territoire comptait 53 404 habitants. La densité est faible : 73 hab/km<sup>2</sup>. Orthez et Mourenx regroupent 33 % de la population. Orthez est la seule commune de plus de 10 000 habitants qui rassemble 20 % de la population du territoire. 7 communes ont entre 1 000 et 10 000 habitants soit 38 % de la population. 53 communes ont moins de 1 000 habitants soit 42 % de la population.

### **Un habitat diversifié**

Il y a 25 591 logements dont 75 % sont des maisons individuelles. Ces logements sont principalement occupés par les propriétaires (68 %). Le parc locatif est concentré sur Mourenx et Orthez.

La moitié du parc a été construit avant 1970 et 25 % après 2000.

### **Un volume d'emploi important mais concentré sur quelques communes**

21 129 emplois se répartissent sur 6 000 établissements en 2012. Le territoire représente 15 % de l'emploi industriel du département. 5 communes ont plus de 1 000 emplois et totalisent 13 000 emplois.

30 % des établissements sont issus du secteur agricole et pour 46 communes l'agriculture totalise 50 % de l'emploi.

Le secteur industriel important : 24 % de l'emploi. Les secteurs commerces, services et administration représentent 61 % de l'emploi.

### **Un territoire surtout vulnérable pour sa ressource en eau, le transport et la distribution d'électricité**

Une culture du risque déjà présente sur le territoire avec le bassin de Lacq. Il y a un risque de stress hydrique pendant la période estivale. En cas d'évènements majeurs, les transports et la distribution d'énergie seront les deux éléments majeurs de la résilience du territoire.

Les dynamiques du territoire sont :

#### **Une population en augmentation depuis 1990**

Le taux de croissance est de +0,6% soit un gain de 328 personnes/an depuis 2007. 40 % des nouveaux habitants s'installent sur Orthez (23 %), Mourenx et Artix (et donc 60 % s'installent sur le reste du territoire).

#### **Une dynamique en décroissance récemment qui ne touche que l'emploi productif**

Les emplois ont été stables sur une longue période. Entre 1975 et 2012, le solde est positif de 924 emplois. Entre 2007 et 2012, le territoire a eu la plus forte baisse du département avec moins 759 emplois.

Depuis 1999, la sphère d'emplois présentiels (service, commerce) dépasse la sphère d'emplois productifs.

#### **Une modification des paysages avec la diminution des surfaces agricoles**

En 10 ans, la diminution des surfaces agricoles a été de 22 km<sup>2</sup> soit une baisse de 5 %. En parallèle, la forêt a augmenté. Sur la même période, 4,48 km<sup>2</sup> ont été consommés pour le logement.

Les principales conclusions des bilans énergétiques du territoire sont :

#### **Les consommations et les productions d'énergies sont presque équilibrées sur le territoire**

L'histoire du bassin de Lacq se retrouve dans les types d'énergie utilisée : 43% de gaz, 27% pour les combustibles liquides et 21% d'électricité

3 343 GWh de consommation d'énergies en 2012. Le secteur le plus consommateur est le secteur économique. Depuis, une tendance à la baisse est visible par la perte d'entreprises du secteur productif.

Le territoire a une production importante et diversifiée d'énergie renouvelable et de récupération. En 2012, il y avait 29,4 MW de production électrique d'origine solaire ou hydraulique, 7,3 MW d'énergie fatale récupérée et 173,6 MW de biocarburant. En 2015, une centrale à bois est venue compléter l'offre avec 69,5 MW.

#### **Les évolutions des polluants et des GES sous surveillance**

Un territoire suivi pour son activité industrielle importante. Les valeurs réglementaires des sites industriels ont été respectées en 2015.

614 530 t(CO<sub>2</sub>)e ont été émis pour l'activité économique, 134 535 t(CO<sub>2</sub>)e pour le transport et 62 564 t(CO<sub>2</sub>)e pour le résidentiel.

Les détails par secteurs sont :

**Economie : Les consommations et les productions de GES et de polluants sont les plus importantes mais le territoire a développé des EnR&R pour l'indépendance énergétique de son industrie : 71% de l'énergie consommée est produite sur le territoire mais pas forcément consommée sur le territoire.**

Par son histoire, la centrale hydraulique de Baigts de Béarn construite en 1923 a permis le développement de l'industrie locale et la découverte du gisement de Lacq en 1955 a donné un essor économique très fort.

Depuis, le territoire a vu l'installation de la production de biocarburant en grande quantité ainsi qu'une usine de production d'électricité et de vapeur à partir du bois. Deux sites industriels récupèrent leur énergie fatale : l'UIOM et Yara

**Transport : Des déplacements importants sur le territoire**

Le déplacement des particuliers représente 70% des déplacements. 42% des flux domicile/travail se font avec l'agglomération de Pau.

Le fret routier et ferroviaire est très présent. Les véhicules utilitaires représentent 18% et les poids lourds 9% des consommations.

**Résidentiel : Sur le territoire, il y a deux types d'habitat, l'un patrimonial construit avant 1900 et l'autre construit après la découverte du gisement de Lacq. La réponse en terme de consommation d'énergie et de confort d'été n'est pas la même pour les deux.**

La collectivité a mis en place une politique innovante en termes d'économie d'énergie et de développement d'EnR : il y a eu entre 2012 et 2015, une diminution de 15% de la consommation de gaz et 10% d'électricité.

**Agriculture : Le territoire possède une grande surface de culture de maïs et les intrants sont importants. En parallèle, des circuits courts se mettent en place (AMAP, marchés de producteurs,...)**

La collectivité accompagne les agriculteurs : un fonds énergie à l'agriculture a été mis en place en 2010, un annuaire des producteurs a été établi, des aides à l'installation.

### III. RAPPEL DU CONTEXTE DE L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE STRATÉGIQUE

#### 1) DÉFINITION DU TERME « ENVIRONNEMENT »

En France, l'environnement est défini comme l'ensemble des éléments (biotiques ou abiotiques) qui entourent un individu ou une espèce et dont certains contribuent directement à subvenir à ses besoins, ou encore comme « l'ensemble des conditions naturelles (physiques, chimiques, biologiques) et culturelles (sociologiques) susceptibles d'agir sur les organismes vivants et les activités humaines.

#### 2) À QUOI SERT UNE EVALUATION ENVIRONNEMENTALE STRATÉGIQUE?

L'évaluation environnementale stratégique (EES) permet d'intégrer les considérations environnementales dans l'élaboration du Plan Climat Air Energie du Territoire. L'Evaluation Environnementale Stratégique recense et évalue les effets sur l'environnement. Les recherches y sont moins détaillées que pour l'étude de l'impact sur l'environnement (EIE), mais plus étendues (examen de solutions de remplacement ou de variantes).

Les éléments essentiels d'un projet (p. ex. le choix de la variante ou de la grandeur de l'installation) étant déjà fixés à ce niveau, il est utile de tenir compte, à ce stade déjà, des conséquences environnementales de manière approfondie. L'Evaluation Environnementale Stratégique permet de déceler à temps les effets globaux d'un projet et les conflits potentiels qu'il présente, de manière à alléger et à accélérer ensuite le déroulement de l'Evaluation d'Impact Environnemental de celui-ci.

#### 3) EXPLORATION PRÉLIMINAIRE

#### **Quels sont les buts et objectifs de la politique, du Plan Climat Air Energie du Territoire ?**

Les buts du Plan Climat Air Energie du Territoire sont :

- Réduire l'empreinte carbone en la plaçant au cœur des décisions
- Avoir un cadre de vie sain
- Développer une économie bio-sourcée
- Gérer durablement les terres
- Anticiper et se protéger des aléas climatiques
- Réorienter les investissements

Le plan porte surtout sur de grands objectifs suivants :

- la réduction des émissions de gaz à effet de serre
- le renforcement du stockage de carbone sur le territoire (dans la végétation, les sols, les bâtiments,...)
- la maîtrise de la consommation d'énergie
- la production et consommation des énergies renouvelables, valorisation des potentiels d'énergies de récupération et de stockage
- la livraison d'énergie renouvelable et de récupération par les réseaux de chaleur
- les productions bio-sourcées à usages autres qu'alimentaires
- la réduction des émissions de polluants atmosphériques et de leur concentration
- l'évolution coordonnée des réseaux énergétiques
- l'adaptation au changement climatique.

Le plan porte sur trois formes de réalisation :

- la sensibilisation, la connaissance, les études car le territoire est coordinateur de la transition énergétique
- la gouvernance avec les prises d'orientation d'aménagement du territoire

- les projets d'aménagements opérationnels.

Les secteurs visés par le Plan Climat Air Energie du Territoire sont :

- le résidentiel
- l'agriculture
- le transport
- le tertiaire
- l'industrie (hors énergie)
- l'industrie énergie
- les déchets
- l'éclairage public

#### 4) LES OBJECTIFS D'UN PLAN CLIMAT AIR ENERGIE DU TERRITOIRE

Les objectifs du Plan Climat Air Energie du Territoire sont vertueux par principe par rapport à l'environnement.

Pourtant, certaines actions pourraient avoir des conséquences sur l'environnement. Par exemple :

- le déploiement des énergies renouvelable peut avoir un impact sur les paysages. La filière de recyclage des panneaux à termes sera à prévoir.
- l'augmentation des surfaces boisées peut être contradictoire avec la préservation des ressources agricoles.
- Le développement du bois énergie peut avoir des conséquences sur la qualité de l'air si le matériel utilisé n'est pas efficient en filtrage de particules fines.

Dans les actions proposées, il n'y a pas, a priori, d'éléments qui auront probablement des effets cumulatifs ou à long terme sur l'environnement.

Il aura des conséquences marginales ou nulles pour l'environnement.

## IV. LA DÉMARCHE D'ÉLABORATION DE L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE STRATÉGIQUE

8° Une présentation des méthodes utilisées pour établir le rapport sur les incidences environnementales et, lorsque plusieurs méthodes sont disponibles, une explication des raisons ayant conduit au choix opéré ;

Le Plan Climat Air Energie du Territoire est composé de trois types d'actions :

- **d'actions non opérationnelles** de type sensibilisation, connaissance et gouvernance donc de nature non opérationnelle ;
- **d'actions opérationnelles déjà en place** ;
- **d'actions opérationnelles à venir** qui seront soumises à des études préalables.

La démarche utilisée est la suivante :

|   |   |
|---|---|
| 1- Cadrage de l'évaluation stratégique environnementale   | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Décryptage du décret</li> <li>- Différenciation entre une Evaluation d'Impact Environnemental (EIE) et une Evaluation Environnementale Stratégique (EES)</li> <li>- Recherche de documents sur l'Evaluation Environnementale Stratégique et de l'état initial de l'environnement existants sur le territoire</li> <li>- Cadrage de l'évaluation</li> </ul> |
| 2- Etablissement de l'état initial de l'environnement     | <ul style="list-style-type: none"> <li>- En parallèle du diagnostic du Plan Climat Air Energie du Territoire</li> </ul>   |
| 3- Préparation et renseignement de la grille d'évaluation | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Evaluation des effets notables du projet</li> <li>- Analyse des incidences environnementales globales par dimension environnementale et par orientation</li> <li>- Analyse des mesures correctrices à proposer</li> <li>- Proposition d'indicateurs de suivi</li> </ul>  |
| 4- Articulation avec les autres schémas                   | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Liste des documents de référence</li> <li>- Analyse de l'articulation</li> </ul>   |
| 5- Rédaction du rapport et avis de l'AE                   | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Préparation du rapport</li> </ul>  |
| 6- Mise à disposition du public                           |   |

## V. PRÉSENTATION DU PLAN CLIMAT AIR ENERGIE DU TERRITOIRE ET SON ARTICULATION AVEC LES AUTRES DOCUMENTS

Le rapport environnemental comprend :

1° Une présentation générale indiquant, de manière résumée, les objectifs du plan, schéma, programme ou document de planification et son contenu, son articulation avec d'autres plans, schémas, programmes ou documents de planification et, le cas échéant, si ces derniers ont fait, feront ou pourront eux-mêmes faire l'objet d'une évaluation environnementale

### 1) LE PLAN CLIMAT AIR ENERGIE DU TERRITOIRE

#### ▪ *LES OBJECTIFS DU PLAN CLIMAT AIR ENERGIE DU TERRITOIRE*

Le plan climat air énergie territorial (PCAET) est défini à l'article L. 222-26 du code de l'environnement et précisé aux articles R. 229-51 à R.221-56.

Ce document-cadre de la politique énergétique et climatique de la collectivité est un projet territorial de développement durable dont la finalité est la lutte contre le changement climatique et l'adaptation du territoire. Il doit être révisé tous les 6 ans.

Le plan climat-air-énergie territorial (PCAET) issu de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte, est un cadre d'engagement du territoire qui poursuit deux objectifs :

- Participer à atténuer le changement climatique en limitant les émissions de gaz à effet de serre de la collectivité et de son territoire
- Adapter le territoire aux effets du changement climatique Il décline ces objectifs à l'échelle du patrimoine et des services de la collectivité, à l'échelle des compétences et des politiques publiques de la collectivité et à l'échelle du territoire et de ses acteurs. Un Plan Climat Air Energie du Territoire contient des objectifs stratégiques et opérationnels, un programme d'actions et un dispositif de suivi et d'évaluation des résultats.

Les Plans Climat Air Energie du Territoire s'appuient sur un bilan d'émissions « patrimoine et compétence » et doivent obligatoirement contenir un volet sur l'adaptation au changement climatique. Ils doivent être compatibles avec les Schémas Régionaux Climat Air Énergie (SRCAE) et ont une portée juridique sur les documents d'urbanisme (Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) et Plan Local d'Urbanisme (PLU) qui doivent prendre en compte l'ensemble des PCET qui concernent leur territoire.

Source : Code de l'environnement, [article L229-26](#) sur le site Légifrance.gouv.fr

L'EPCI est coordinateur de la transition énergétique sur le territoire. Il doit animer et coordonner les actions du Plan Climat Air Energie du Territoire sur le territoire.

#### ▪ *LES ÉTAPES D'UN PLAN CLIMAT AIR ENERGIE DU TERRITOIRE*

Le Plan Climat Air Energie du Territoire doit être constitué de :

- a) Un diagnostic de territoire avec :
  - une évaluation des émissions territoriales de gaz à effet de serre et un inventaire des émissions de polluants atmosphériques

- une évaluation de la séquestration nette de dioxyde de carbone
  - une analyse des consommations énergétiques du territoire
  - la présentation des réseaux de distribution d'électricité, de gaz et de chaleur, des enjeux de la distribution d'énergie sur les territoires qu'ils desservent
  - un état de la production des énergies renouvelables présentes sur le territoire, détaillant les filières de production ;
  - une analyse de la vulnérabilité du territoire aux effets du changement climatique.
  - analyse des potentiels de réduction des émissions territoriales de gaz à effet de serre;
  - potentiel de développement de la séquestration nette de dioxyde de carbone ;
  - potentiel de réduction des consommations énergétiques du territoire;
  - analyse des options de développement de ces réseaux de distribution d'électricité, de gaz et de chaleur.
- b) une stratégie incluant des objectifs stratégiques et opérationnels en matière d'atténuation du changement climatique et d'adaptation au changement climatique.
- c) un plan d'actions portant sur :
- l'amélioration de l'efficacité énergétique
  - le développement coordonné des réseaux de distribution d'électricité, de gaz et de chaleur
  - l'augmentation de la production d'énergies renouvelables
  - la valorisation du potentiel d'énergie issue de la récupération
  - le développement du stockage et optimisation de la distribution d'énergie
  - le développement de territoires à énergie positive
  - la limitation des émissions de gaz à effet de serre
  - l'anticipation des impacts du changement climatique
  - la maîtrise de la consommation d'énergie de l'éclairage public (si compétence EPCI)

d) Un dispositif de suivi et d'évaluation

Le Plan Climat Air Energie du Territoire doit être soumis avant approbation au préfet de région, président du conseil régional, président de l'association régionale d'organismes d'habitat social, représentant des autorités organisatrices des réseaux publics de distribution d'électricité et de gaz.

e) La consultation du public et des autorités concernées

Le projet de Plan Climat Air Energie du Territoire doit être mis à disposition du public avec l'évaluation environnementale.

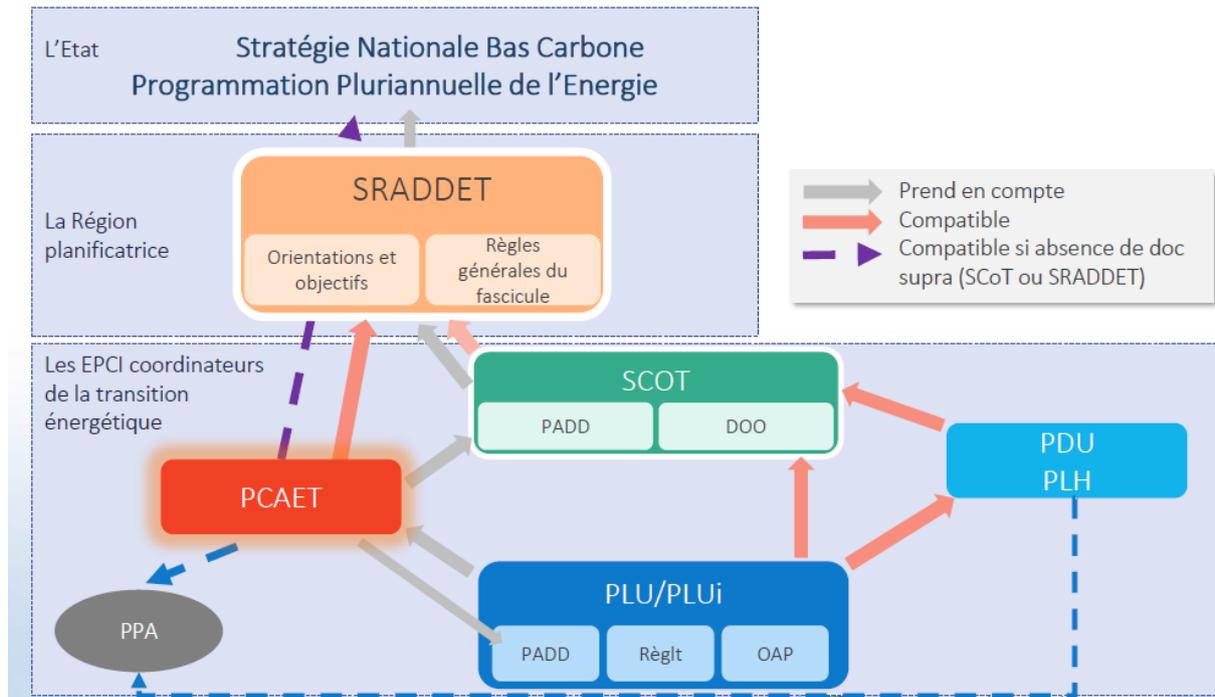
Les modalités de la consultation ont été décidées en Conseil communautaire du 26 juin 2017.

Le tout doit aussi être déposé sur la plateforme informatique <http://www.territoires-climat.ademe.fr> pour la consultation des autorités concernées.

▪ **ARTICULATION DU PLAN CLIMAT AIR ENERGIE DU TERRITOIRE AVEC LES AUTRES STRATÉGIES**

Liens de « compatibilité » ou de « prise en compte » :

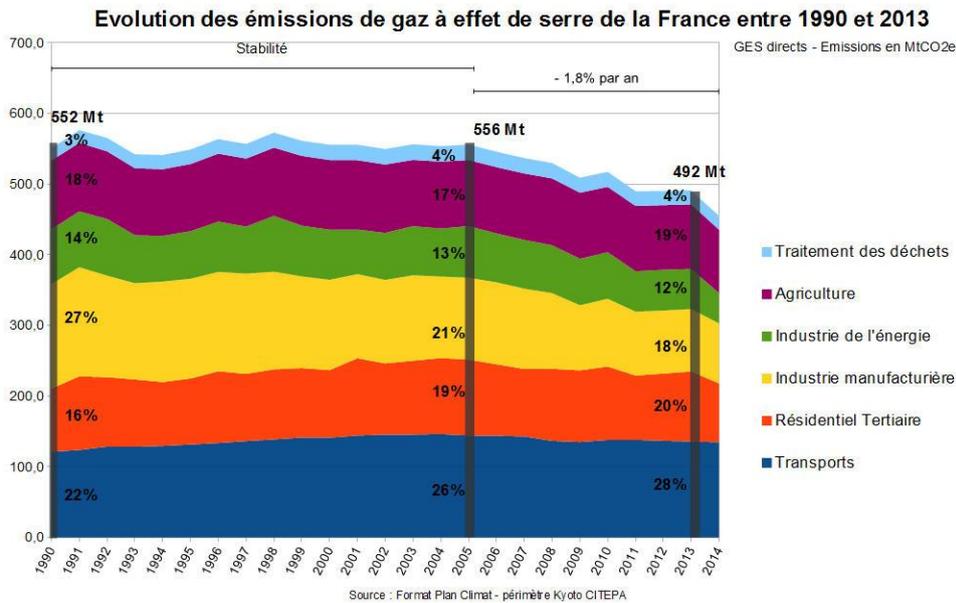
- Le Plan Climat Air Energie du Territoire doit être *compatible* avec le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET). En l'absence, il doit être compatible avec la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC)
  - Le Plan Climat Air Energie du Territoire doit *prendre en compte* le SCoT\*, les objectifs du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET) et la stratégie nationale bas carbone tant que le schéma régional ne l'a pas lui-même *prise en compte*
  - Le PLU / PLUi doit *prendre en compte* le Plan Climat Air Energie du Territoire
- Nota : PLU (i) : Plan Local d'Urbanisme (intercommunal)*



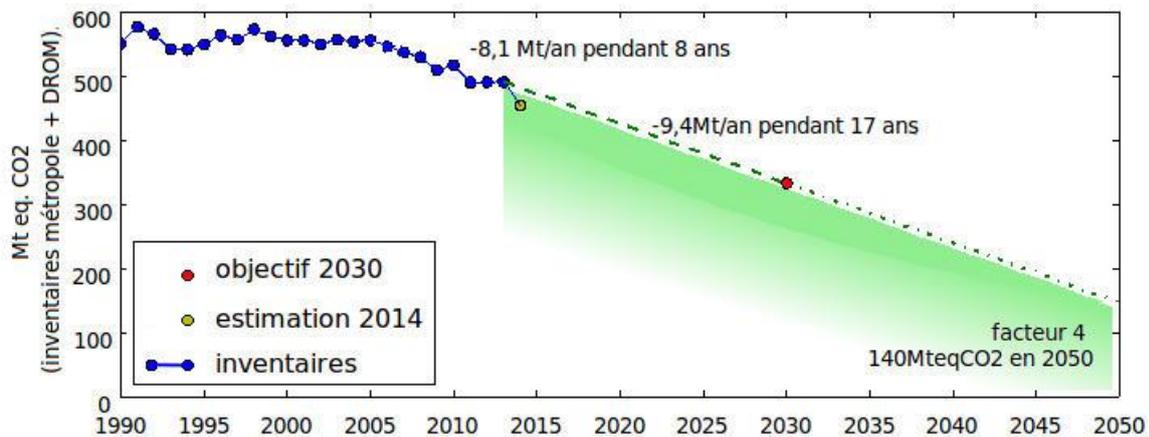
▪ **LES ORIENTATIONS NATIONALE DE LA STRATÉGIE BAS CARBONE (SNBC)**

Suite à la loi de la transition énergétique, une stratégie nationale bas carbone devait être élaborée. L'objectif est la réduction des GES sur le territoire.

L'évolution des GES en France entre 1990 (année de référence de la loi de la Transition énergétique et de la croissance verte) est la suivante :



L'objectif que se fixe la France, est une réduction par quatre des GES en 2050 :



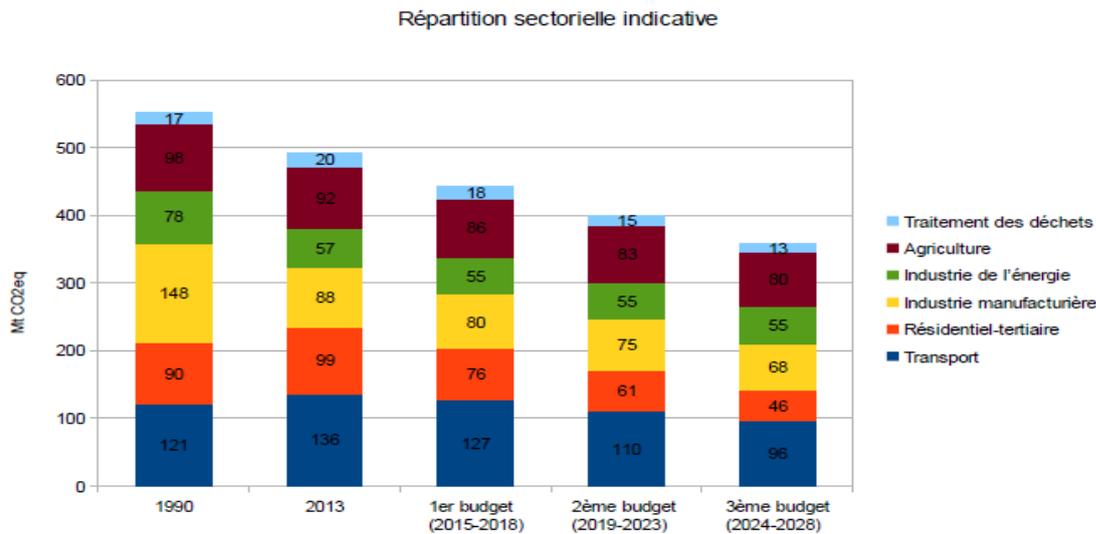
La stratégie impose une réduction de l'empreinte carbone de la France selon 3 axes :

- **une baisse de l'intensité carbone de l'économie** : développer les énergies renouvelables, mobiliser les matériaux bio-sourcés (ex.: bois dans la construction), encourager une mobilité maîtrisée et moins polluante, notamment grâce aux technologies bas-carbone et à l'information des consommateurs
- **un développement majeur des économies d'énergie dans l'ensemble des secteurs** : notamment l'industrie, les bâtiments, les transports
- **le développement de l'économie circulaire** : éco-conception, recyclage, réemploi

Cela ne pourra se faire qu'avec une sensibilisation des citoyens en particulier sur :

- ✓ privilégier les produits durables et réparables
- ✓ s'engager dans une dynamique d'économie circulaire en privilégiant les services à la propriété : la location, l'emprunt (recours aux plates-formes collaboratives), le covoiturage, etc.
- ✓ réduire le gaspillage alimentaire et encourager les consommations en phase avec la saisonnalité des productions
- ✓ diminuer les émissions de leur bâtiment (gestes simples, comportements vertueux, développement du service public de la performance énergétique, déploiement du passeport rénovation énergétique,...)

Ainsi la répartition sectorielle retenue est la suivante :



Les années 2021 et 2026 sont des années médianes des 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> budget carbone de l'état. Les années 2030 et 2050 correspondent aux objectifs à tenir à moyen et long terme.

## 2) LA DÉMARCHE D'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE

Le plan climat air énergie territorial fait partie de la liste des plans, schémas et programmes devant faire l'objet d'une évaluation environnementale stratégique tel que défini dans l'article [R. 122-17](#) du code de l'environnement. La réalisation de cette évaluation fait partie intégrante de la démarche d'élaboration du Plan Climat Air Energie du Territoire. A ce titre, elle s'articule directement avec les étapes d'élaboration du Plan Climat Air Energie du Territoire et participe à l'aide à la décision dans la définition des objectifs du territoire et du plan d'actions associé.

Le Plan Climat Air Energie du Territoire a vocation à avoir des incidences positives dans le domaine de l'environnement, l'évaluation environnementale doit permettre d'évaluer les incidences de la mise en œuvre du Plan Climat Air Energie du Territoire sur l'ensemble des composantes environnementales, et non uniquement sur celles visées par le plan.

L'évaluation environnementale va donc s'attacher à conforter le plan sur ses thématiques, mais aussi à analyser les incidences potentielles positives comme négatives que pourrait engendrer la mise en œuvre du plan sur les autres dimensions environnementales qui sont :

- Les espaces naturels et la biodiversité
- Les ressources naturelles
- Les paysages, le patrimoine et le cadre de vie
- La santé humaine

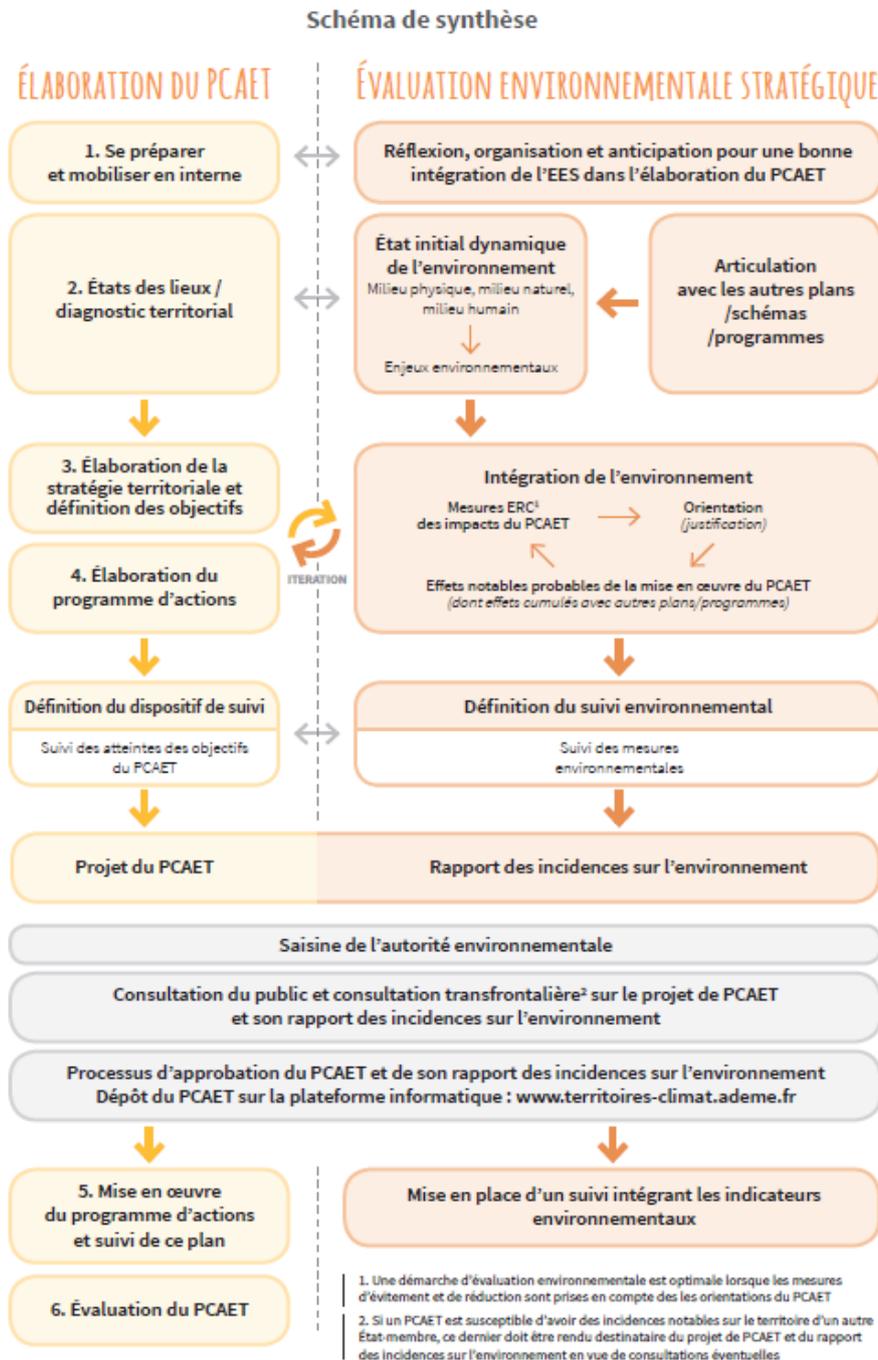
L'évaluation environnementale permet donc d'identifier les incidences potentielles en amont de la rédaction du Plan Climat Air Energie du Territoire et de les corriger ou compenser.

L'évaluation doit aussi contribuer à vérifier la bonne prise en compte par le Plan Climat Air Energie du Territoire des orientations nationales de la stratégie bas carbone en l'absence du SRADETT.

L'analyse détermine la pertinence et la cohérence des actions proposées au regard des enjeux identifiés par l'état initial de l'environnement, des objectifs visés par le Plan Climat Air Energie du Territoire et des leviers d'action du document.

### 3) LES ÉTAPES D'ÉLABORATION DU PLAN CLIMAT AIR ENERGIE DU TERRITOIRE ET DE L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE

Conduite conjointement à l'élaboration du Plan Climat Air Energie du Territoire et de façon itérative, l'évaluation environnementale permet ainsi d'ajuster, guider et améliorer la construction du projet de Plan Climat Air Energie du Territoire.



L'évaluation environnementale a également comme objectif de contribuer à la bonne information du grand public sur les choix effectués par le Plan Climat Air Energie du Territoire, les moyens mis en œuvre par ce dernier, ainsi que les effets attendus dus à l'application du schéma.

#### 4) LES AXES ET ACTIONS DU PLAN CLIMAT AIR ENERGIE DU TERRITOIRE

Le scénario qui correspond au résultat d'échanges avec les élus et les partenaires de la collectivité sur différentes hypothèses possibles, est :

- **la maîtrise de la consommation d'énergie du secteur industriel** : la collectivité souhaite toujours recevoir des industriels sur son territoire et s'engage à trouver lors de leur implantation des solutions de maîtrise de l'énergie ;
- l'implantation d'entreprise dans le domaine de **la transition énergétique dont le stockage de l'énergie,**
- **la poursuite de la rénovation énergétique des bâtiments** privés pour la réduction de la précarité énergétique et publics du territoire ;
- **une option volontariste** : un engagement à réduire les consommations énergétiques des transports ;
- **la réduction de la vulnérabilité** du territoire vis-à-vis de sa dépendance aux énergies fossiles ;
- **un environnement sain** pour les habitants et le territoire ;
- **la création d'emplois** liés à la croissance verte.

Nous avons pris en compte pour l'élaboration du Plan Climat Air Energie du Territoire, les thématiques suivantes :

- Sobriété et efficacité

Réduction des GES et des émissions de polluants atmosphériques, et maîtrise de la consommation d'énergie

- Renouvelables

Augmentation de la production des énergies renouvelables et leur consommation locale – la séquestration – le recyclage

- Territoire innovant

Poursuivre l'innovation sur le territoire dans le cadre de la Transition Energétique pour la Croissance Verte (TECV)

- Exemplarité de la collectivité

Mettre en avant des actions reproductibles par les citoyens

- Adapter le territoire au changement climatique

Adopter une gestion résiliente du territoire

- Gouvernance, connaissance et sensibilisation

Renforcer le pilotage du Plan Climat Air Energie du Territoire et la gouvernance, la connaissance du territoire et la sensibilisation des différents publics du territoire.

Il en résulte 16 actions hiérarchisées au sein de 3 axes et 9 orientations qui sont les suivantes :

##### **Axe 1 : Une économie dynamique permettant le développement du territoire**

###### Orientation n°1 : Une activité industrielle durable

Action 1 : Faciliter la mise en place de circuits courts

Action 2 : Inciter à l'innovation dans le domaine de la transition énergétique

###### Orientation n°2 : La valorisation économique des atouts naturels du territoire : renforcer l'agriculture, valoriser la forêt, développer le tourisme

- Action 3 : Prendre en compte les enjeux liés à l'alimentation
- Action 4 : Limiter les consommations énergétiques, les émissions de polluants et favoriser l'implantation d'Energies Renouvelables
- Action 5 : Encourager la remise en gestion des forêts privées et soutenir la valorisation de la ressource bois

## **Axe 2 : Un aménagement durable du territoire**

### Orientation n°3 : Se déplacer autrement

- Action 6 : Développer de nouvelles mobilités
- Action 7 : Diminuer l'intensité carbone des carburants

### Orientation n°4 : La Rénovation de l'éclairage public

- Action 8 : Rechercher l'efficacité énergétique de l'éclairage public

### Orientation n°5 : Le lien avec les distributeurs d'énergie

- Action 9 : Suivre le développement des réseaux de distribution d'énergie

## **Axe 3 : Un territoire privilégiant la qualité de vie, le bien être des habitants et le lien social**

### Orientation n°6 : Favoriser un logement de qualité et adapté à tous

- Action 10 : Accompagner les maîtres d'ouvrage
- Action 11 : Montrer l'exemple

### Orientation n°7 : Zéro déchets non valorisés en 2030

- Action 12 : Valoriser tous les déchets

### Orientation n°8 : Vivre dans un environnement sain

- Action 13 : Mieux Connaitre la vulnérabilité du territoire
- Action 14 : Se protéger des d'aléas
- Action 15 : Suivre la qualité de l'air

### Orientation n°9 : Etre coordinateur de la transition énergétique

- Action 16 : Etablir une gouvernance

Les 3 axes et un ensemble des orientations sont issus du Projet de Territoire de la collectivité.

Le PCAET est la déclinaison environnementale du Projet de Territoire qui en complément de l'approche socio-économique introduit la vision climatique et énergétique du Territoire.

CCLO 2030

BIEN VIVRE ENSEMBLE SUR LE TERRITOIRE



## 5) L'ARTICULATION ENTRE LE PLAN CLIMAT AIR ENERGIE DU TERRITOIRE ET LES AUTRES PLANS ET PROGRAMMES PERTINENTS

Le concept de Plan Climat Air Energie, issu de la loi de la Transition Energétique et de la Croissance Verte, qui doit être cohérent avec la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC) est un nouvel **outil de planification du territoire** qui doit permettre de :

- Répondre localement aux enjeux globaux du changement climatique en limitant en particulier les émissions de gaz à effet de serre
- Anticiper la fracture énergétique en réduisant les consommations énergétiques
- Enclencher un changement de modèle économique et sociétal permettant globalement de préserver les ressources en augmentant les Energies Renouvelables et approches renouvelables
- Anticiper les effets de l'évolution du climat et s'en prémunir

La constitution du Plan Climat Air Energie du Territoire se fait à l'échelle du territoire, il doit aussi être compatible avec la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC) et les objectifs de la loi de la transition énergétique et de la croissance verte du 18 août 2015 (Loi de la Transition Energétique pour la Croissance Verte).

Pour mémoire, la stratégie Nationale Bas Carbone privilégie une réduction d'un facteur 4, les émissions de GES nationale.

La loi sur la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) promulguée le 18 août 2015 fixe les objectifs suivants en termes de diminution des consommations énergétiques soit :

| LTECV            | Objectifs | début | fin  |
|------------------|-----------|-------|------|
| Energie Finale   | - 20%     | 2012  | 2030 |
|                  | - 50%     |       | 2050 |
| Energie Primaire | - 30%     | 2012  | 2030 |

*L'énergie finale est l'énergie consommée sur le territoire.*

*L'énergie primaire prend en compte en plus les pertes en ligne.*

Elle fixe les objectifs pour les émissions de Gaz à Effet de Serre :

| LTECV | diminution | début | fin  |
|-------|------------|-------|------|
| GES   | 40%        | 1990  | 2030 |
|       | 75%        |       | 2050 |

Enfin, elle fixe les objectifs suivants pour la production d'énergies renouvelables et de Récupération (EnR&R) en fonction de l'énergie finale :

| LTECV | Part | fin  |
|-------|------|------|
| EnR   | 23%  | 2020 |
|       | 32%  | 2030 |

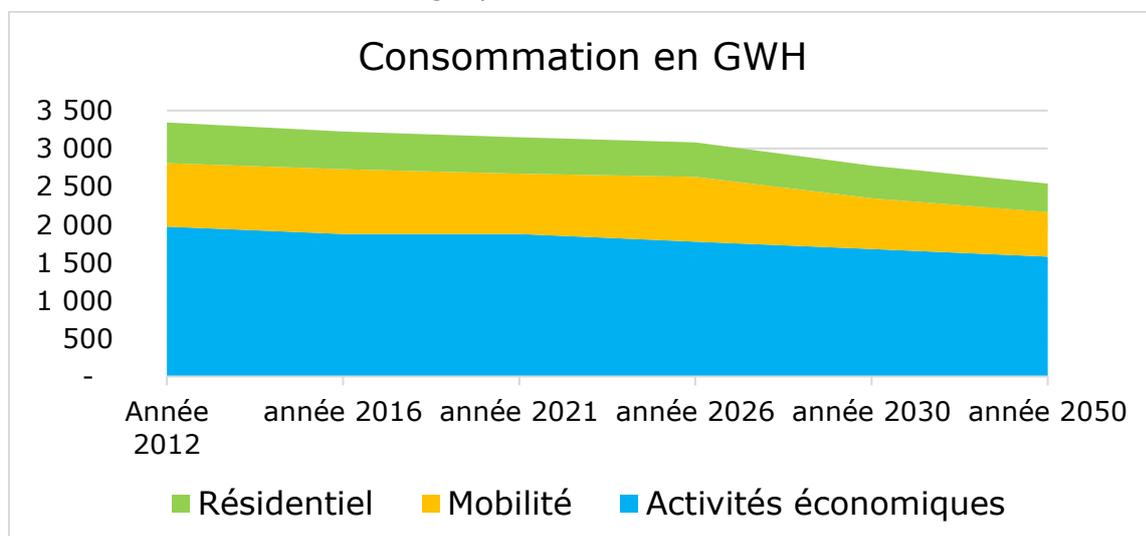
Et

| LTECV   | Part | Type d'EnR&R      | Type d'énergie |
|---------|------|-------------------|----------------|
| En 2030 | 40%  | EnR               | électricité    |
|         | 38%  | Réseau de chaleur | Energie Finale |
|         | 15%  | EnR               | carburant      |
|         | 10%  | EnR               | gaz            |

### A) LES OBJECTIFS

Les objectifs du Plan Climat Air Energie du Territoire vont dans le sens de la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC) et la Loi de la Transition Energétique pour la Croissance Verte (LTECV) car nous avons comme objectif à terme :

Pour les consommations d'énergie pour les trois secteurs :



Nous avons grâce à la production d'énergies renouvelables, une diminution drastique des gaz à effet de serre (GES) du territoire par rapport à 1990. Il y a sur le territoire :

- une usine de production d'électricité à partir de la biomasse
- une centrale hydraulique
- une production de photovoltaïque
- une usine de production de biocarburant
- deux processus de récupération de chaleur sur système industriel

### *B) LES ORIENTATIONS DU PLAN CLIMAT AIR ENERGIE DU TERRITOIRE*

En termes de déclinaison des orientations du Plan Climat Air Energie du Territoire, l'analyse d'articulation permet de conclure à un niveau de cohérence satisfaisant.

Le premier point est la méthodologie employée dans les deux cas : l'approche Négawatt.

En second, une partie des orientations du Plan Climat Air Energie du Territoire répondent aux recommandations sectorielles de la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC) :

| Orientations PCAET  | Axe 1 |    |    |    |    | Axe 2 |    |    |    | Axe 3 |     |     |     |     |     |     |
|---|-------|----|----|----|----|-------|----|----|----|-------|-----|-----|-----|-----|-----|-----|
|   | O1    |    | O2 |    |    | O3    | O4 | O5 | O6 |       | O7  | O8  |     |     | O9  |     |
|   | A1    | A2 | A3 | A4 | A5 | A6    | A7 | A8 | A9 | A10   | A11 | A12 | A13 | A14 | A15 | A16 |
| Recommandations SNCB  |       |    |    |    |    |       |    |    |    |       |     |     |     |     |     |     |
| Transports bas carbone  |       |    |    |    |    | x     | x  |    |    |       |     |     |     |     |     |     |
| Bâtiments bas carbone   |       |    |    |    |    |       |    |    |    | x     | x   |     |     |     |     |     |
| agriculture bas carbone   |       |    | x  | x  |    |       |    |    |    |       |     |     |     |     |     |     |
| Forêt bois biomasse   |       |    |    |    | x  |       |    |    |    |       |     |     |     |     |     |     |
| Industrie bas carbone   | x     | x  |    |    |    |       |    |    |    |       |     |     |     |     |     |     |
| Faire du traitement des déchets un des piliers pour développer une économie plus circulaire |       |    |    |    |    |       |    |    |    |       |     | x   |     |     |     |     |

### *C) LES AUTRES PROGRAMMES*

Nous avons aussi veillé à ce que le Plan Climat Air Energie du Territoire soit cohérent avec :

- Les Plans de Prévention des Risques d'Inondation
- Le Plan Départemental d'Élimination des Déchets Ménagers
- Le Plan Départemental de gestion des déchets du BTP
- Le Schéma départemental cyclables
- Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux
- Le Plan Régional Santé Environnement

De plus, il faudra être attentif à la bonne articulation du Plan Climat Air Energie du Territoire avec les Plans locaux d'urbanisme (PLU) du territoire.

## VI. ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

2° Une description de l'état initial de l'environnement sur le territoire concerné, les perspectives de son évolution probable si le plan, schéma, programme ou document de planification n'est pas mis en œuvre, les principaux enjeux environnementaux de la zone dans laquelle s'appliquera le plan, schéma, programme ou document de planification et les caractéristiques environnementales des zones qui sont susceptibles d'être touchées par la mise en œuvre du plan, schéma, programme ou document de planification. Lorsque l'échelle du plan, schéma, programme ou document de planification le permet, les zonages environnementaux existants sont identifiés

Ce chapitre présente de manière synthétique les principaux enjeux environnementaux du territoire, au regard desquels l'évaluation doit être conduite.

Cette synthèse est établie à partir des travaux et documents existants, notamment le profil environnemental de la région Aquitaine, révisé en 2010 et du Département des Pyrénées Atlantiques révisé en 2016.

Ces enjeux sont présentés selon six grandes dimensions environnementales :

- Biodiversité et espaces naturels : milieux naturels et habitats, biodiversité, espaces inventoriés, protégés et reconnus, trame écologique ;
- Ressources naturelles : ressources en eau, utilisation et consommation de l'espace, ressource forestière, ressource énergétique ;
- Paysage, patrimoine et cadre de vie : composition du paysage, protection des paysages ;
- Pollutions : qualité de l'eau, qualité des sols et du sous-sol, qualité de l'air et émissions de gaz à effet de serre ;
- Santé humaine : nuisances sonores et risques majeurs ;

Chaque dimension environnementale est analysée au regard des enjeux forts du territoire en s'appuyant sur des éléments clés de la situation actuelle et des tendances d'évolution, illustrés lorsque cela est possible par quelques données chiffrées et cartes simplifiées.

Ce sont ces éléments clés qui serviront de grille de lecture afin d'apprécier la manière dont les orientations du Plan Climat Air Energie du Territoire ont un effet négatif, positif ou neutre sur les enjeux environnementaux du territoire.

### 1) PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU TERRITOIRE

Le territoire de la communauté de communes de Lacq-Orthez CCLO se situe au sud de la France en Nouvelle Aquitaine, dans le département des Pyrénées Atlantiques. Il correspond à 9,6% de la surface du Département.

Ces principales caractéristiques sont d'être bordées à l'ouest par l'océan atlantique et au sud par la chaîne pyrénéenne, les Pyrénées-Atlantiques sont marquées par cette double influence. Le relief est peu important, l'altitude est inférieure à 300 m. Le climat est océanique et plutôt doux.

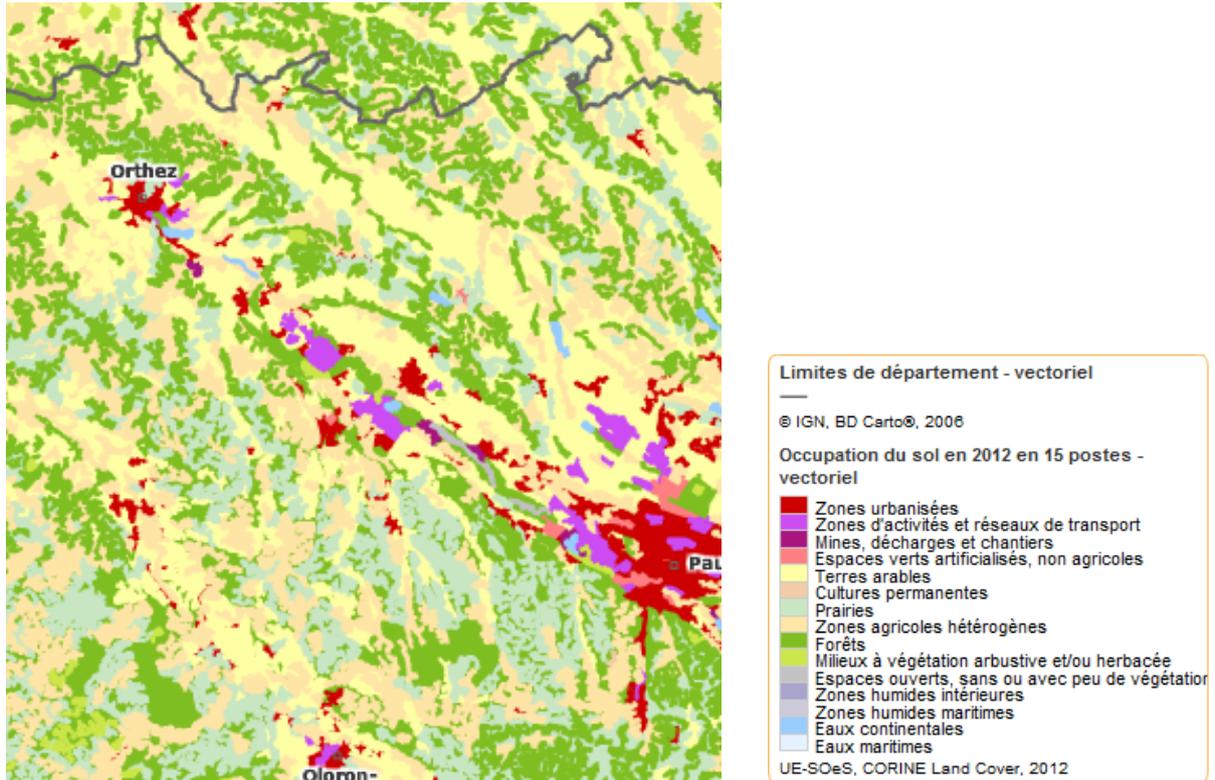
Le territoire a une superficie de 730 km<sup>2</sup> dont :

- 400 km<sup>2</sup> de surfaces agricoles soit un sol majoritairement occupé par l'agriculture
- 200 km<sup>2</sup> de forêt.
- 50 km<sup>2</sup> de surfaces artificialisées (emprise des parcelles construites) :

- 7,5 km<sup>2</sup> de surfaces bâties : 5,5 km<sup>2</sup> pour les habitations et 2 km<sup>2</sup> pour des activités économiques
- 6,6 km<sup>2</sup> de zones économiques dont 4 km<sup>2</sup> de plateformes industrielles et 2,6 km<sup>2</sup> de zones d'activités
- 618 km de cours d'eau permanent dont 50 km pour le gave de Pau

Ce territoire comprend 157 km<sup>2</sup> de zones protégées (ZNIEFF, directive habitat...) et 40 km<sup>2</sup> de zones à risques (PPRI, PPRT).

54 % de la surface du territoire est occupée par l'agriculture, dont 80 % pour la culture de céréales. 10 % du territoire est artificialisé (habitat, activité économique).



Source : [http://geoidd.developpement-durable.gouv.fr/geoclip\\_geo/carto.php](http://geoidd.developpement-durable.gouv.fr/geoclip_geo/carto.php)

## 2) ENJEUX LOCAUX ENVIRONNEMENTAUX

### A) LES ESPACES NATURELS ET LA BIODIVERSITÉ

#### Descriptif

##### **Des continuités écologiques à l'échelle régionale**

Le territoire est inclus dans le périmètre aquitain qui présente à la fois des continuités écologiques terrestres, aériennes et liées aux cours d'eau.

Le territoire Aquitain est situé sur l'une des principales voies migratrices du paléarctique occidental. C'est un lieu de passage obligé pour de nombreuses espèces d'Oiseaux migrateurs, qui franchissent la chaîne des Pyrénées.

Les passages migratoires sont relativement diffus et variables selon les conditions météorologiques, et concernent la quasi-totalité de la région Aquitaine. Ils empruntent néanmoins une direction principale un axe Nord/Sud. Sur notre territoire, de nombreux passereaux ou autres oiseaux terrestres utilisent cet axe. Ils utilisent aussi principalement les vallées fluviales du gave de Pau pour se déplacer, se reposer et s'alimenter.

Les continuités liées aux cours d'eau sont de deux natures : longitudinales et latérales.

Les continuités longitudinales sont nécessaires pour les espèces aquatiques dans leurs déplacements sur les linéaires de cours d'eau pour réaliser la totalité de leur cycle de vie. La présence d'obstacles à franchir est un frein important à ces possibilités de déplacement. Les espèces de poissons migrateurs amphihalins (Anguille, Saumon, Aloses, Lamproie marine...) sont particulièrement sensibles et fragilisées par l'accumulation des obstacles hydrauliques.

Les continuités latérales, liées aux milieux humides (boisements, bras morts...), ont un rôle d'espace de mobilité des cours d'eau, nécessaire à leur dynamique et à celle des milieux associés. En effet, la prise en compte du fonctionnement dans leur plaine alluviale doit permettre de développer une gestion des cours prenant en compte les fonctions écologiques (migration, zones de reproduction...) ainsi que des fonctions de régulation essentielles pour prévenir les risques essentiels d'inondations, coulées de boue...

##### **Les zones humides intérieures et les milieux aquatiques**

Le territoire est avant tout une région marquée par une forte présence de « zones humides » : bordures de cours d'eau, vallées alluviales, prairies et forêts humides, bordures de lacs et de plans d'eaux, barthes et saligues. Les zones humides accueillent une grande diversité d'espèces végétales et animales spécifiques et jouent un rôle primordial dans la gestion quantitative et qualitative de l'eau.

Ces milieux souffrent essentiellement de leur petite taille et de leur dissémination, qui rendent difficile l'amélioration des connaissances et l'application de mesures de protection efficace au sein d'un des plus grands massifs forestiers. Leur disparition est due essentiellement aux aménagements sylvicoles et agricoles, à l'exploitation du sable ou du gravier mais aussi à l'urbanisation et toute activité humaine qui vise à assainir et à augmenter la productivité des terrains.

Les saligues sont les zones humides rivulaires des gaves. Développées sur des substrats grossiers des rivières à forte dynamique fluviale, elles se caractérisent par une grande richesse biologique avec notamment une fréquentation élevée d'oiseaux d'eau. Ces saligues constituent les seuls milieux où les cours d'eau peuvent encore divaguer et peuvent ainsi conserver leurs « espaces de liberté ».

Dans les milieux aquatiques aux eaux claires et bien oxygénées, se développent de nombreuses espèces patrimoniales.

##### **Les massifs forestiers : une diversité d'habitats**

La surface boisée est composée de 200 km<sup>2</sup> et un taux de boisement de 26 %.

La richesse écologique des forêts d'Aquitaine est surtout liée à l'organisation continue et souvent interconnectés des grands massifs (dont certains dépassent les limites régionales comme la forêt de la Double ou le massif de l'Iraty).

La qualité des massifs forestiers feuillus des Pyrénées Atlantiques se traduit à travers la diversité des peuplements forestiers, la mosaïque d'habitats naturels forestiers et l'existence de véritables réserves forestières parfois anciennes. Les ripisylves des cours d'eau assurent un rôle essentiel en tant que corridor écologique.

L'Aquitaine se distingue des autres régions pour sa richesse en mammifères (la plus importante des régions françaises) entre autres liées à la diversité et l'importance de ces massifs forestiers.

### **Les milieux souterrains, essentiels pour les chiroptères**

Les milieux souterrains d'Aquitaine sont riches et diversifiés, ils constituent un patrimoine géologique et paléontologique intéressant et un site fossilifère important sur le territoire.

Les cavités naturelles et les endroits escarpés constituent un patrimoine biologique important avec notamment de nombreux gîtes essentiels pour l'hivernage et le gîte des chiroptères dont certains sont en danger d'extinction.

## *Espaces protégés*

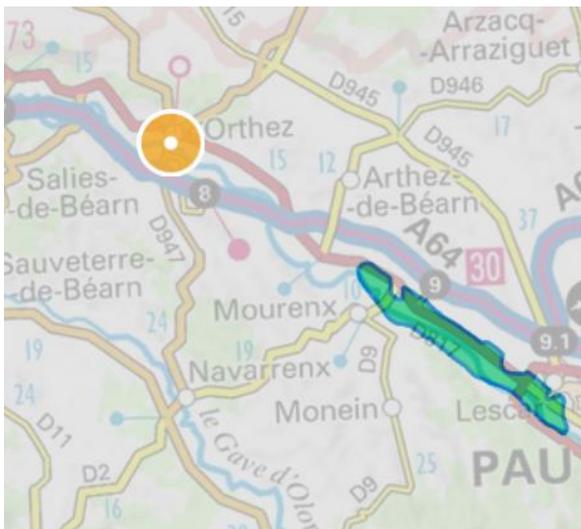
### **Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF)**

Lancé en 1982, l'inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) a pour objectif d'identifier et de décrire des secteurs présentant de fortes capacités biologiques et un bon état de conservation. On distingue 2 types de ZNIEFF :

- les ZNIEFF de type I : secteurs de grand intérêt biologique ou écologique ;
- les ZNIEFF de type II : grands ensembles naturels riches et peu modifiés, offrant des potentialités biologiques importantes.

Il y a une ZNIEFF de type 1 du lac d'Artix et des saligues aval du gave de Pau et une ZNIEFF type 2 "Réseau hydrographique du cours inférieur du Gave de Pau".

Il existe aussi une zone importante pour la conservation des oiseaux ZICO du barrage d'Artix et des saligues.



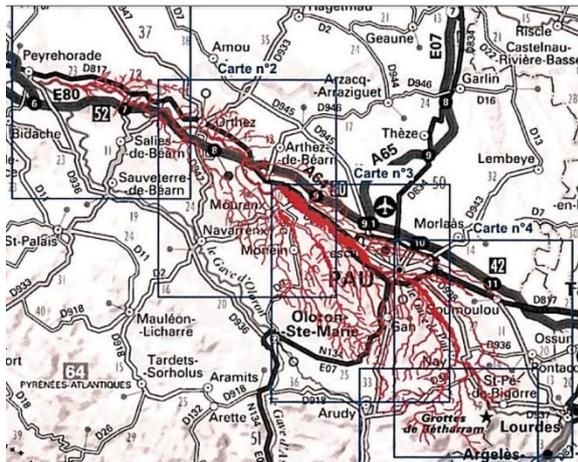
### **Natura 2000**

Les Zones de Protection Spéciale, mises en œuvre dans le cadre de la directive "Oiseaux", sont désignées par arrêté ministériel, après avis des collectivités territoriales concernées. Concernant la directive Habitats-Faune-Flore, chaque site, après consultation locale, est

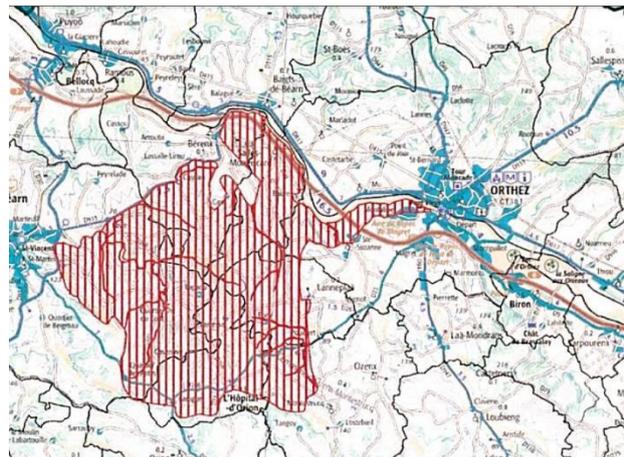
transmis à l'Union Européenne et devient une proposition de site d'intérêt communautaire ou pSIC. Après un examen approfondi, l'Union Européenne fait paraître une liste officielle des sites d'intérêt communautaire ou SIC. La première liste date de décembre 2004. Cette parution permet à chaque Etat membre de désigner les Zones Spéciales de Conservation, en France par arrêté ministériel.

Le territoire est couvert par trois sites Natura 2000 :

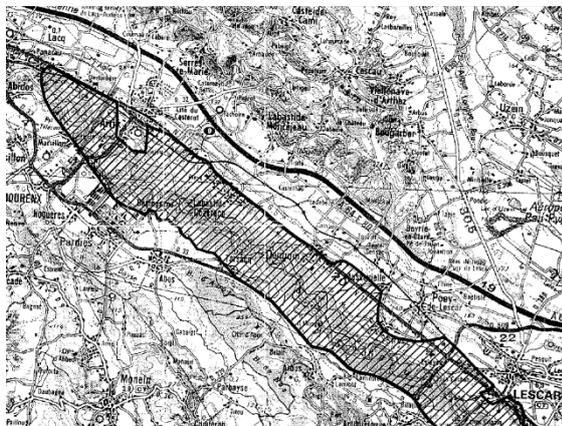
- Le gave de Pau (42 communes du territoire) : espèces
- Le château d'Orthez et du bord du gave (4 communes du territoire) : espèces
- Le barrage d'Artix et saligues du gave de Pau (9 communes du territoire) : espèces, faune et flore



Le gave de Pau



Le château d'Orthez



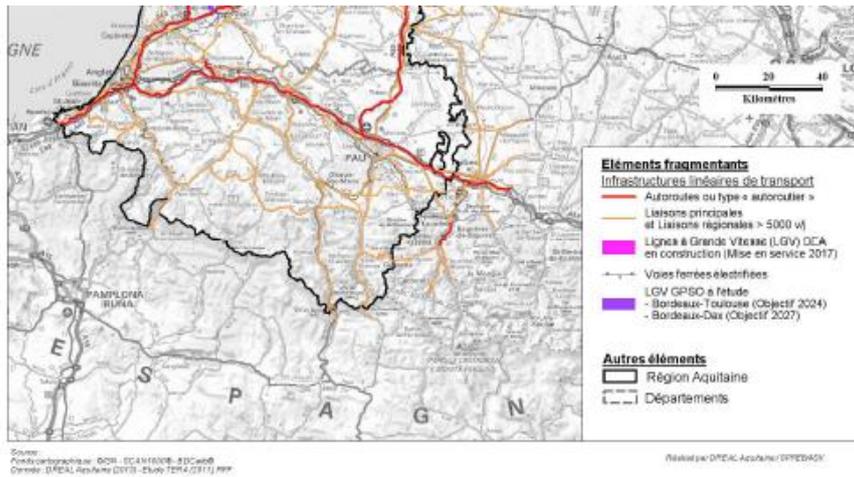
Le barrage d'Artix

## Menaces

### Une fragmentation des milieux.

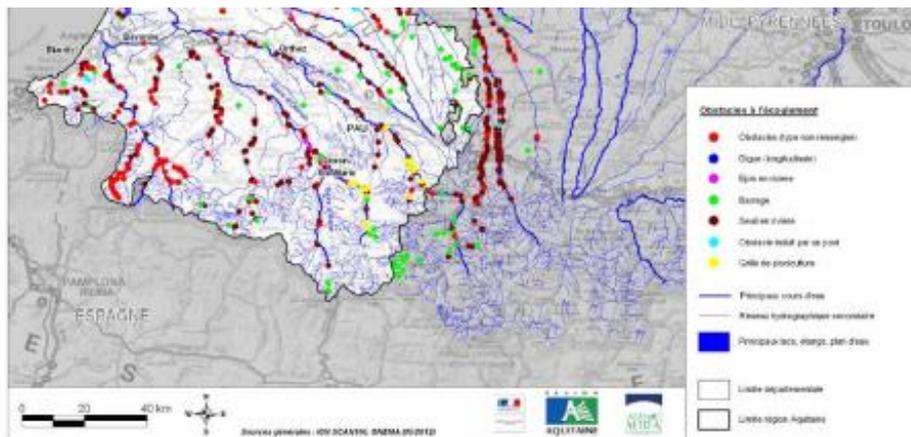
La destruction et la fragmentation des habitats sont essentiellement dues aux changements d'usages des sols avec notamment une régression des espaces « naturels » et des espaces agricoles et une tendance à l'uniformisation des milieux, favorables aux espèces généralistes et aux espèces adaptées aux zones fortement anthropisées.

La fragmentation des milieux, notamment par le développement des infrastructures linéaires est un facteur de perturbation de circulation des espèces et de disparition des habitats naturels. Les principaux secteurs concernés sont le secteur entre le piémont pyrénéen, la plaine et les coteaux de l'Adour (A64, voie ferrée Toulouse/Bayonne, Gave de Pau et LGV en projet).



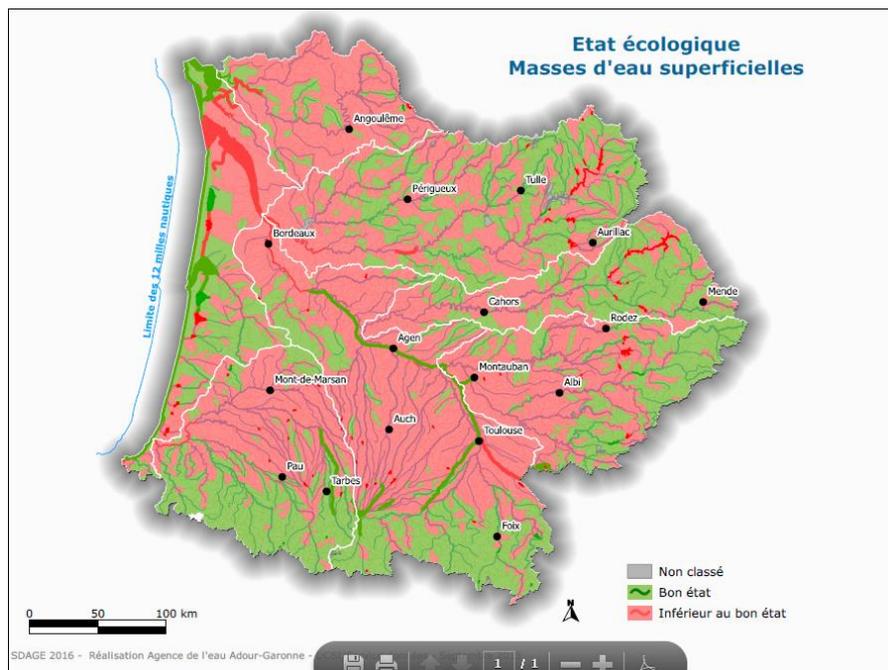
**Carte 5: Réseau des infrastructures linéaires de transport fragmentantes**  
 Source : DREAL Aquitaine, SRCE Aquitaine, mars 2014

Concernant les cours d'eau, la présence de nombreux ouvrages (hydroélectricité, irrigation, moulin, stabilisation de pont...) entrave souvent la libre circulation et limite l'accès à des zones indispensables à l'accomplissement des cycles biologiques et à la bonne croissance des individus.



**Carte 6: Référentiel des obstacles à l'écoulement sur les cours d'eau (ROE)**  
 Source : ONEMA, Mai 2012

De plus, l'état écologique des masses d'eau superficielle est inférieur au bon état.



Source : Agence de l'eau Adour Garonne

Les espaces agricoles présentent du fait de leur caractère ouvert des limitations aux déplacements des espèces des milieux boisés.

### Des espèces invasives menaçant la biodiversité

Les espèces invasives peuvent être classées en trois catégories :

- Les espèces invasives avérées : l'herbe de la pampa, l'arbre papillon, l'ambroisie
- Les espèces invasives potentielles : l'aronie à feuilles d'arbusier, le myriophylle du Brésil
- Les espèces invasives à surveiller : chêne rouge d'Amérique, laurier cerise.

Pour plus de 65% de ces plantes, l'introduction est volontaire, notamment via l'ornement des jardins et des espaces verts.

Concernant les espèces animales envahissantes, peuvent être cités entre autres, le Vison d'Amérique (menace le Vison d'Europe), le ragondin, la grenouille taureau mais également depuis le début des années 2000, le frelon asiatique et récemment le moustique tigre.

## B) LES RESSOURCES NATURELLES

### La ressource en eau

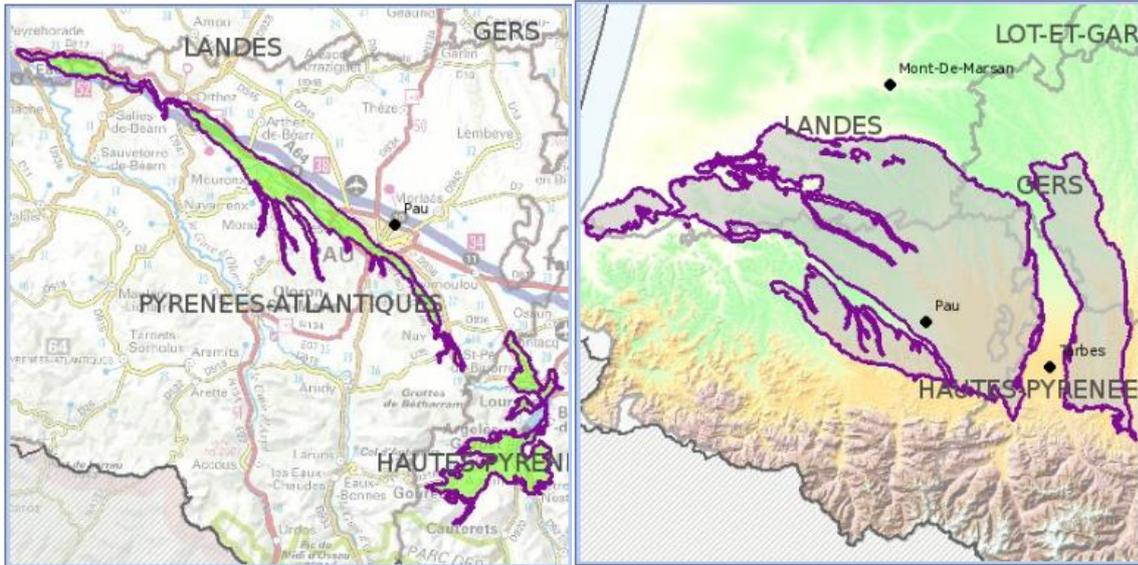
#### Les eaux souterraines

##### Descriptif

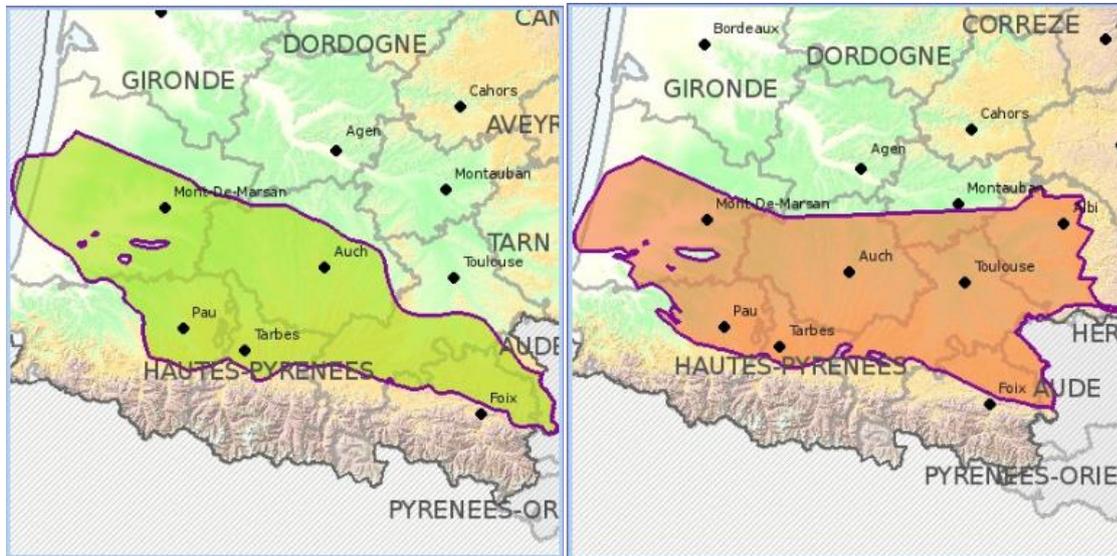
Il y a cinq aquifères sur le territoire :

| Type d'aquifère   | Etat quantitatif | Etat chimique |
|---|------------------|---------------|
| Alluvions du gave de Pau  | bon              | mauvais       |
| Molasses du bassin de l'Adour et alluvions anciennes de Piémont | bon              | mauvais       |

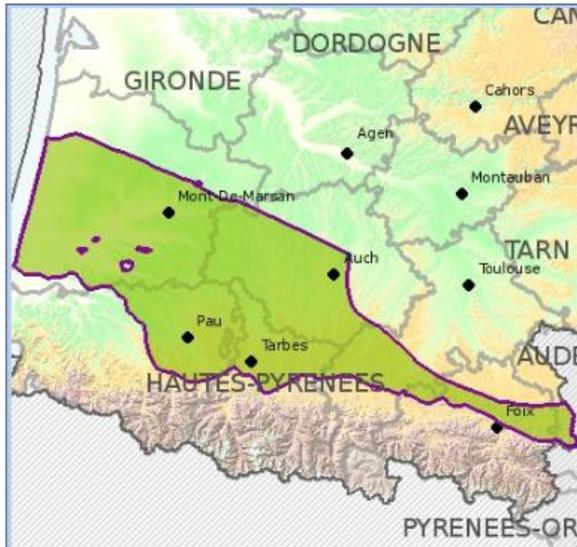
|  |         |     |
|--|---------|-----|
| Calcaires du sommet du crétacé supérieur captif sud aquitain               | bon     | bon |
| sables, calcaires et dolomies de l'écène-paléocène captif sud AG           | mauvais | bon |
| Calcaires de la base du crétacé supérieur captif du sud du bassin aquitain | bon     | bon |



Alluvions du gave de Pau et Molasses du bassin de l'Adour et alluvions anciennes de Piémont



Calcaires du sommet du crétacé supérieur captif sud aquitain et sables, calcaires et dolomies de l'écène-paléocène captif sud AG

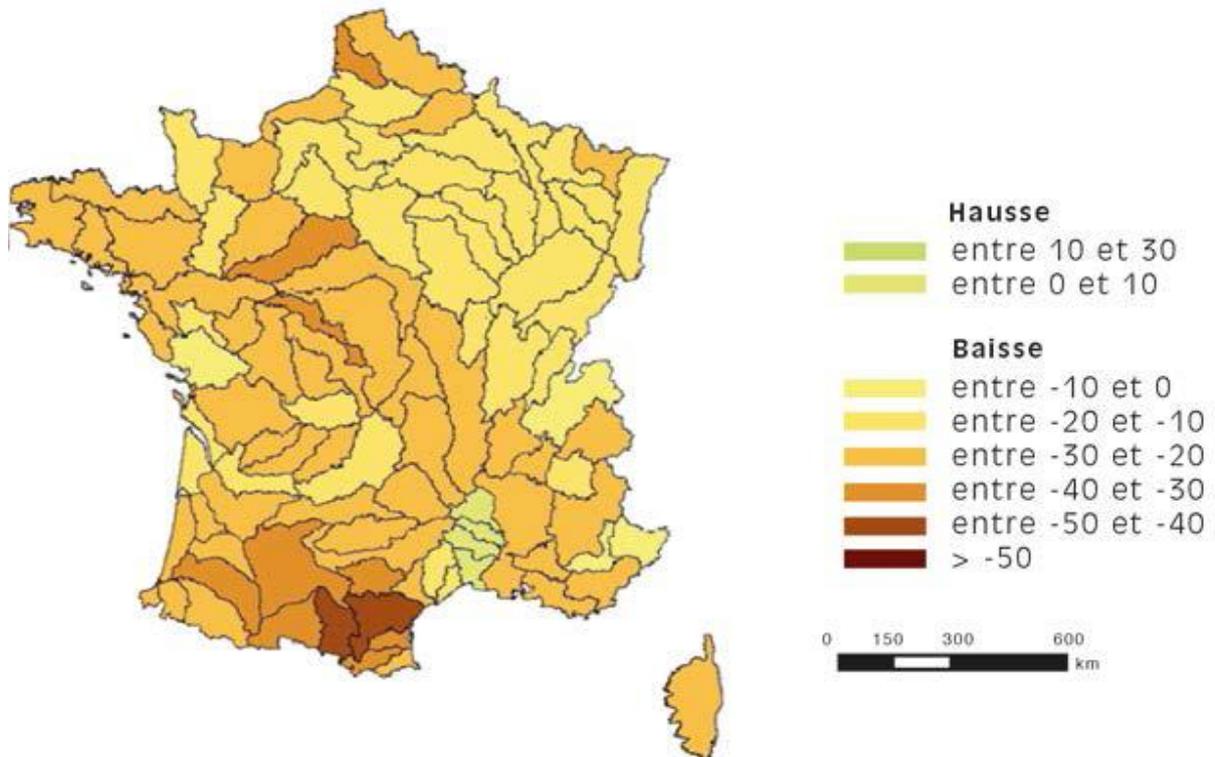


Calcaires de la base du crétacé supérieur captif du sud du bassin aquitain

Source : Agence de l'eau Adour Garonne

### Menaces

La variation moyenne (en %) de la recharge des nappes à l'horizon 2050 est donnée sur la figure suivante.



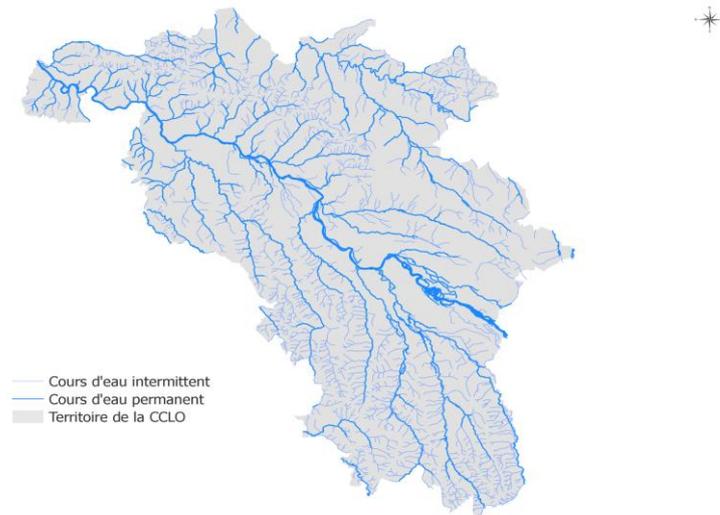
Source : MEDDE, 2012

## Les eaux superficielles

### Descriptif

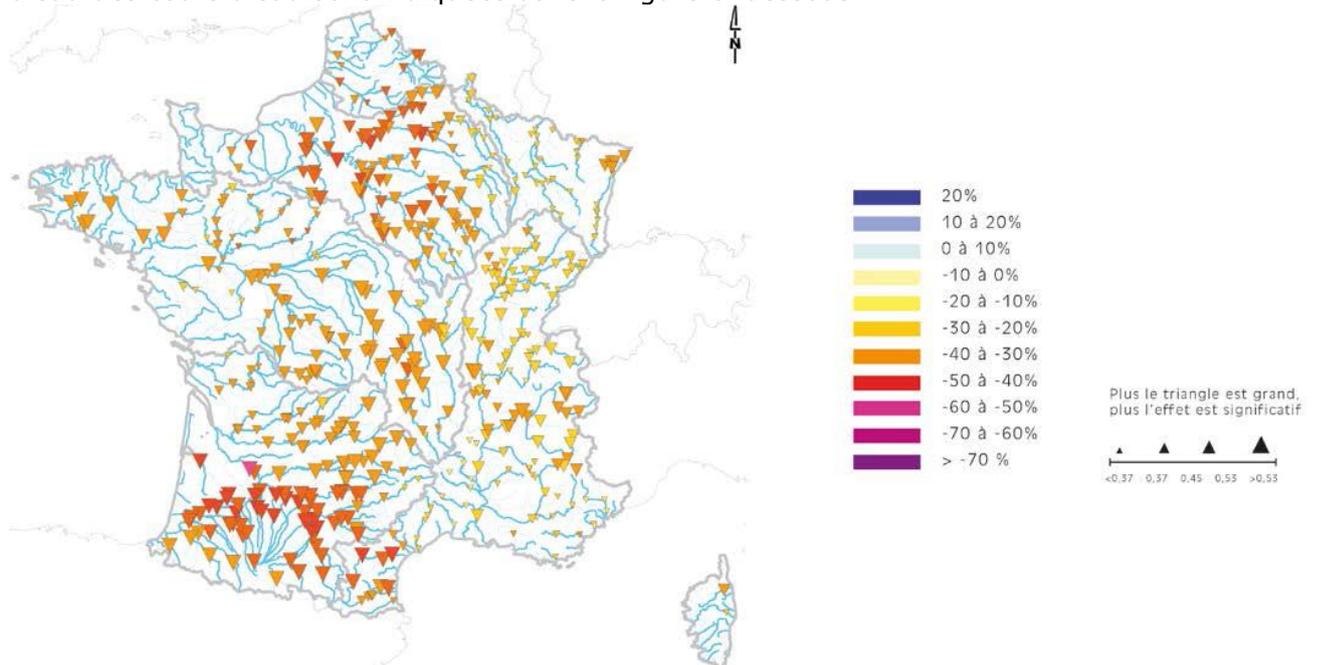
D'après les données issues de la base BD Carthage de l'IGN, il ressort :

- 1563 km de réseau hydrographique
  - 618 km de cours d'eau permanents
    - 64 km pour le gave de Pau
    - 172 km de cours d'eau non nommés
  - 944 km en intermittent\_(fossés et petits cours d'eau à sec l'été) dont 846 km non nommés



### Menaces

Les évolutions en % du débit moyen annuel entre 1931- 1990 et 2046 – 2065 des débits d'eau des cours d'eau sont indiquées dans la figure ci-dessous.



Source : MEDDE, 2012

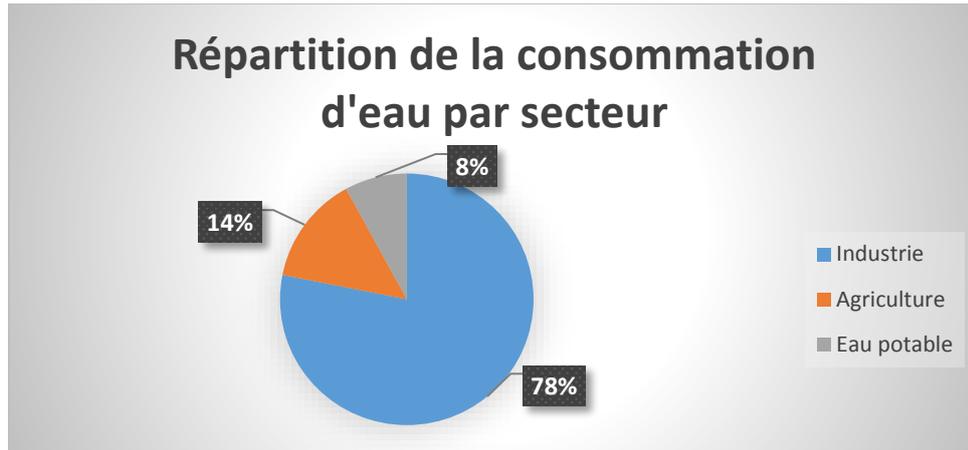
### Les consommations d'eau du territoire

Les répartitions des consommations pour l'année 2015 ont été les suivantes

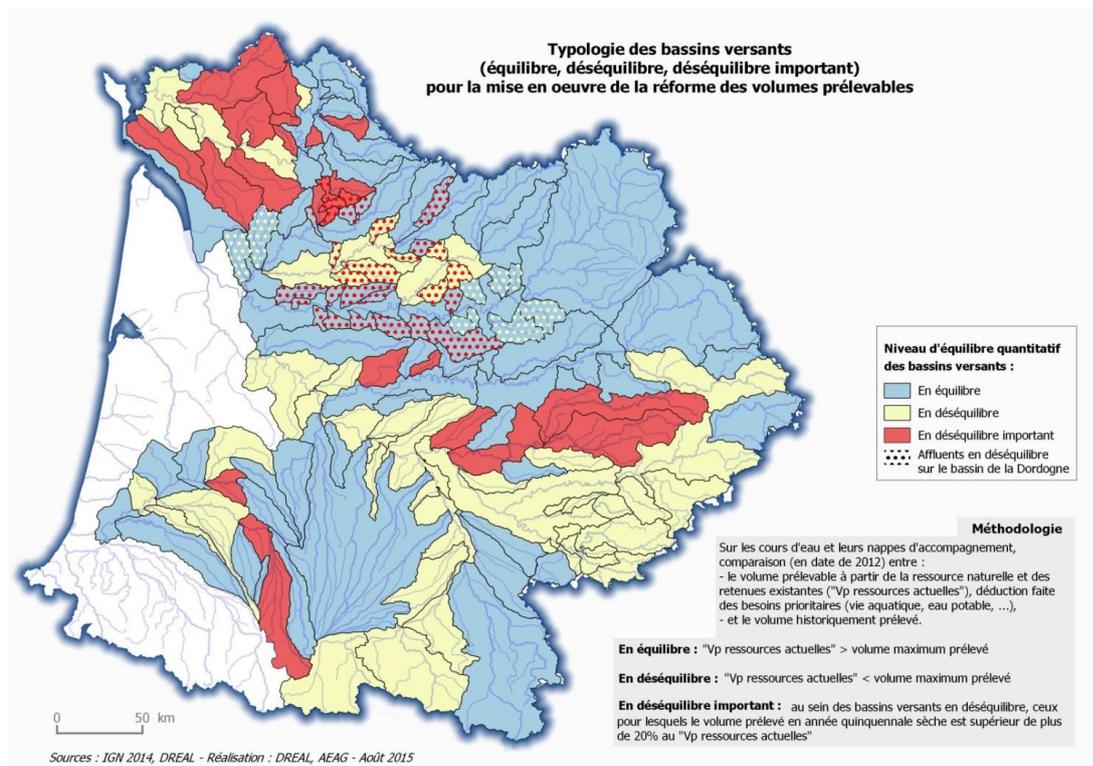
| en m3            | Industrie         | Agriculture      | Eau potable      |
|------------------|-------------------|------------------|------------------|
| Eau de surface   | 28 173 943        | 4 296 573        |                  |
| Retenue          | -                 | 495 072          |                  |
| nappe phréatique | 30 698            | 243 781          | 2 866 765        |
| <b>Total</b>     | <b>28 204 641</b> | <b>5 035 426</b> | <b>2 866 765</b> |

Source : Agence de l'eau Adour Garonne

L'industrie est le premier consommateur d'eau suivi par l'agriculture.



Notre bassin est en parti considéré comme étant en équilibre cad les ressources actuelles sont supérieures aux ressources prélevées.



Source : DREAL

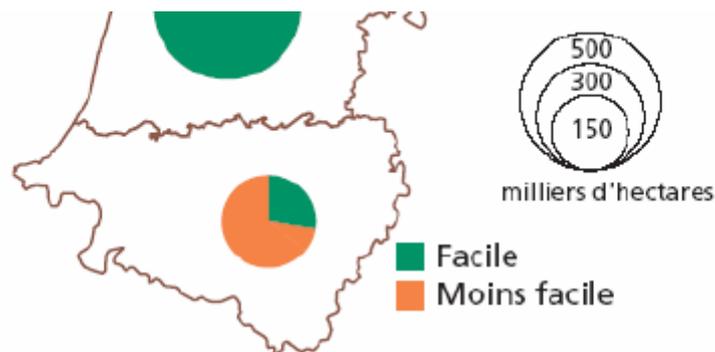
## La ressource forestière

### Descriptif

Le taux de boisement moyen est de 28%, ce qui est légèrement supérieur aux 27% de la moyenne départementale. La répartition du taux de boisement est assez homogène puisque le secteur ayant le plus faible taux est Orthez avec 25,3% et que le plus élevé est Monein avec 37%. La répartition par cantons (dénomination d'avant 2014) est la suivante :

| Secteur des cantons (dénomination avant 2014) | Surfaces publiques en ha | Surfaces privées en ha | Total         | Moyenne en ha par propriétaire privé |
|---|--------------------------|------------------------|---------------|--------------------------------------|
| Arthez de Béarn                               | 276                      | 4 497                  | <b>4 773</b>  | 2,2                                  |
| Lagor   | 212                      | 4 327                  | <b>4 539</b>  | 2,6                                  |
| Monein  | 1 422                    | 4 804                  | <b>6 226</b>  | 2,7                                  |
| Orthez  | 117                      | 4 661                  | <b>4 778</b>  | 2,4                                  |
| <b>Total</b>                                  | <b>2 027</b>             | <b>18 289</b>          | <b>20 316</b> | <b>2,5</b>                           |

Avec une moyenne de 2,5 hectares par propriétaire privé, l'analyse des données du cadastre 2010 confirme un taux de morcellement élevé sur le secteur étudié.



Carte 12 : Exploitabilité de la forêt aquitaine

Source : IFN, résultats des campagnes d'inventaires 2005 - 2009

Les essences rencontrées en plaine et coteau sont pour les essences autochtones, les Chênes, les Châtaigniers, les Frênes, les Aulnes Glutineux, les Robiniers Faux Acacias, les Saules... et pour les essences introduites : les Pins Maritimes et les Laricios.

La récolte en bois sur le territoire a 2 objectifs :

- le bois énergie
- le bois d'œuvre

### Menaces

Au-delà du prélèvement pour le bois d'œuvre ou pour le bois énergie et du mode de gestion de la forêt, d'autres facteurs peuvent influencer l'état de la ressource forestière.

Il s'agit pour l'essentiel :

- des risques naturels : les plus importants sont les tempêtes (décembre 1999 et janvier 2009) ;

- des dégâts occasionnés par la faune sauvage : le chevreuil et le cerf constituent une menace pour les plantations de feuillus ; la régulation des cervidés passe par l'élaboration et la réalisation de plans de chasse adaptés, en relation avec un suivi régulier des populations de cervidés ;
- des problèmes phytosanitaires en raison des insectes (scolytes, chenilles, charançons) et des maladies cryptogamiques. Les problèmes phytosanitaires sont accrus dans un contexte de monoculture intensive.

### *La production de gaz*

#### *Descriptif*

Commencé en octobre 1949, le premier forage atteint la profondeur de 625 m en décembre 1949 et le pétrole jaillit.

En trois ans, une quarantaine de puits productifs seront forés. En 1950, la production de pétrole brut est de 65 000 tonnes et en 1951 de 230 000 tonnes, soit 60 % de la production nationale.

Mais c'est la découverte en 1951 d'un immense gisement de gaz à plus de 3000 mètres de profondeur qui sera à l'origine de la construction du complexe industriel.

Après quelques années nécessaires à la mise au point de techniques adaptées, la mise en exploitation de ce gisement débutera en 1957.

#### *Menaces*

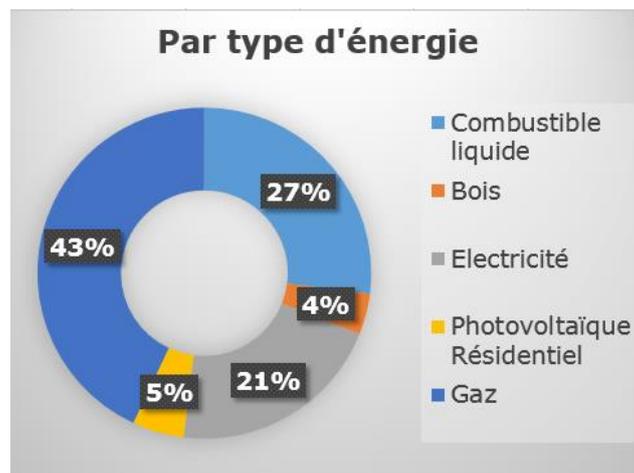
Depuis 2013, presque tous les puits de gaz ont été fermés et démontés. C'est l'arrêt de l'exploitation commerciale du gisement.

En effet, 93% de cette énorme « poche de gaz » à plus de 4 000 mètres de profondeur - estimée à 260 milliards de m<sup>3</sup> ont été extraits. Le gaz restant est désormais destiné à alimenter en énergie pendant plusieurs années des entreprises spécialisées dans la chimie, installées sur le bassin.

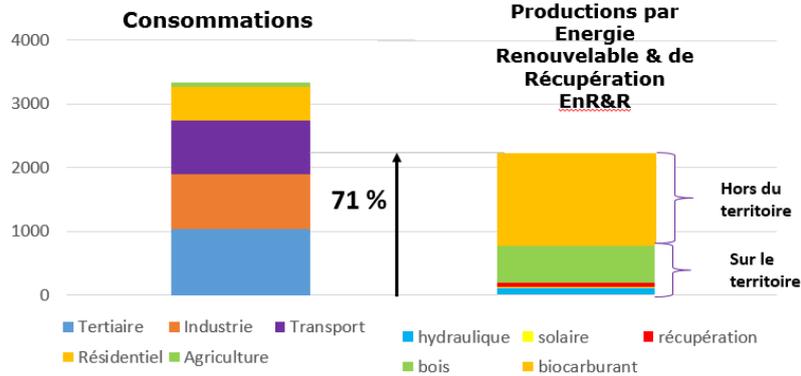
### *Les autres ressources énergétiques*

#### *Descriptif*

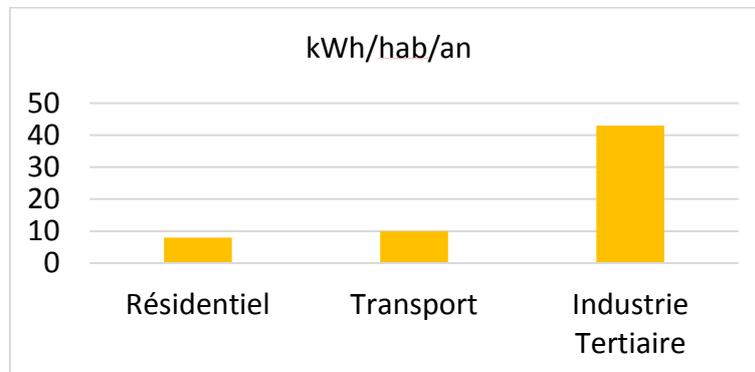
En 2012, la consommation en énergie finale d'énergie sur le territoire était de 3 333 GWh. La répartition en type d'énergie montre que le gaz est l'énergie la plus utilisée. Cela est lié à l'historique du bassin de Lacq.



La production d'énergies renouvelables (EnR) sur le territoire est aussi importante car 71% de la consommation est produite sur le territoire. La spécificité du Territoire est qu'une grande partie de cette énergie produite n'est pas consommée sur le territoire.



La consommation du secteur Industrie – Tertiaire est la plus importante du territoire.



## Potentiels

Il reste encore du potentiel dans :

- le bois-énergie
- le solaire thermique individuel et collectif
- l'hydraulique
- le photovoltaïque
- les biocarburants
- les énergies de récupération
- la méthanisation

## C) LES PAYSAGES LE PATRIMOINE ET LE CADRE DE VIE

### Descriptif

#### Un paysage fluvial (la plaine du Gave de Pau)

Il est caractérisé par l'ampleur des plaines alluviales, supports d'une activité agricole dynamique. L'étalement urbain morcelle ces paysages.

**Les paysages de coteaux** sont liés aux rivières qui les ont dessinés et encadrent les paysages fluviaux :

Ils présentent un foisonnement de collines, de buttes, de vallons, de plateaux, cultivés ou forestiers. Ce sont des paysages de terroirs, source de diversité et d'attraits, nichés autour des bourgs et des villages.

### **Les paysages viticoles**

Ils marquent aussi le territoire et engendrent des paysages emblématiques et renommés au nom des crus associés au terroir : Jurançon.

### **Les paysages forestiers**

Ils comprennent des espaces forestiers aux peuplements variés majoritairement de feuillus. Les ripisylves des fleuves et rivières contribuent à marquer le paysage.

### **Les paysages urbains**

Ils ponctuent le territoire au travers de deux villes centres, de bourgs et de villages. Ces paysages souffrent d'une extension parfois anarchique de l'urbanisation, notamment au niveau des entrées de ville, des zones industrielles et artisanales.

### *Espaces protégés*

Les ZPPAUP sont des outils de protection et de gestion du patrimoine paysager urbain. La zone de protection comporte des prescriptions particulières en matière d'architecture et de paysage (la publicité y est interdite). Les travaux de construction, de démolition, de déboisement, de transformation ou de modification de l'aspect des immeubles compris dans le périmètre de la zone de protection sont soumis à autorisation spéciale. Ces documents doivent évoluer en Sites Patrimoniaux Remarquables (SPR) depuis la loi Création, Architecture et Patrimoine (LCAP) du 2 août 2016.

La ville d'Orthez possède une Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP) et une SPR (Sites Patrimoniaux Remarquables) est en cours d'élaboration.

Depuis 2010, Le territoire bénéficie du label Pays d'Art et d'Histoire pour la ville d'Orthez et le Béarn des Gaves, octroyé par le Ministère de la Culture. Il est décerné à des territoires qui non seulement possèdent des « patrimoines » d'exception mais en outre mettent en place des actions de valorisation et de transmission de ces richesses.

Le territoire est riche en patrimoine. Il possède 20 monuments historiques inscrits ou classés. La liste est la suivante :

- Vestiges du château Moncade d'Orthez, XIIIème
- Eglise Saint-Pierre d'Orthez, XIIIème
- Pont-Vieux d'Orthez, XIIIème
- Maison dite de Jeanne d'Albret d'Orthez, XVIème
- Temple protestant d'Orthez, XVIIIème
- Ancien hôtel particulier, ancien couvent de la Visitation d'Orthez, XVIIIème
- Maison dite Hôtel de la Lune d'Orthez, XIIIème XIVème
- Château de Baure, à Sainte-Suzanne, XVIème
- Pigeonnier du Cassou d'Orthez, XVIIIème
- Hôtel de La Belle Hôtesse d'Orthez, XVIIIème
- Château de Bellocq, XIIIème
- Commanderie de Caubin (chapelle) à Arthez-de-Béarn, XIVème
- Château de Brassalay à Biron, XVIème
- Eglise Sainte-Blaise de Lacommande, XIIème XIIIème
- Ancienne commanderie de Lacommande, XIIème
- Ancienne abbaye de Lucq-de-Béarn, XIIème
- Eglise Saint-Girons de Monein, XVème
- Vestiges château de Sault-de-Navailles, XIème
- Château de Vignes de Sault-de-Navailles, XVIIème
- Eglise de Sauvelade, XIIème

La commune de Mourenx est classée pour son patrimoine du XX<sup>ème</sup> siècle qui devrait se transformer en un label depuis la loi Création, Architecture et Patrimoine (LCAP).

### Menaces

La banalisation des paysages en particulier les entrées de ville.

La présence de publicité.

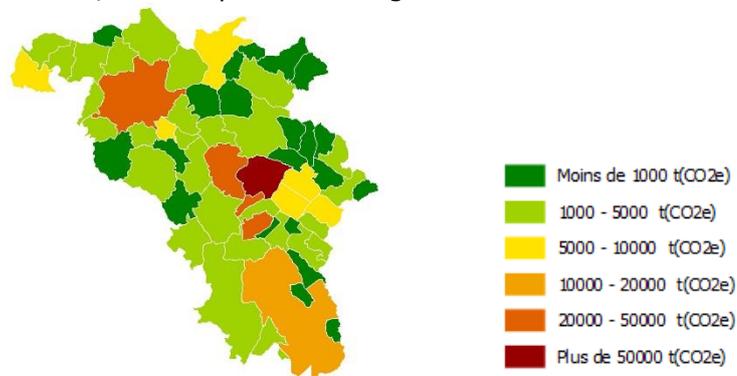
## D) LES POLLUTIONS

### Les gaz à effet de serre produits

#### Descriptif

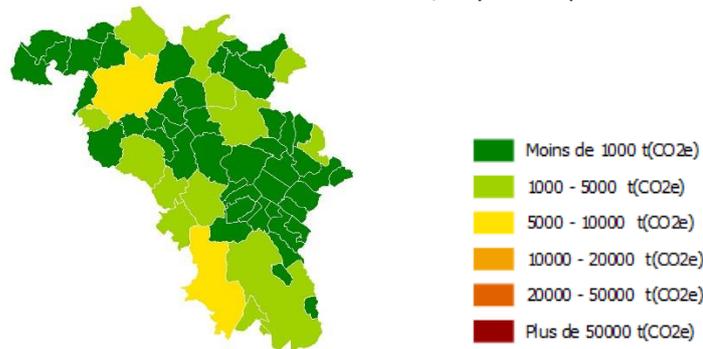
La production de GES est pour le territoire est de 849 173 t(CO<sub>2</sub>)e. Les gaz à effet de serre sont :

- Le dioxyde de carbone CO<sub>2</sub> dont l'origine est surtout lié à la combustion d'énergie fossile. Sur le territoire, c'est le premier des gaz à effet de serre émis.



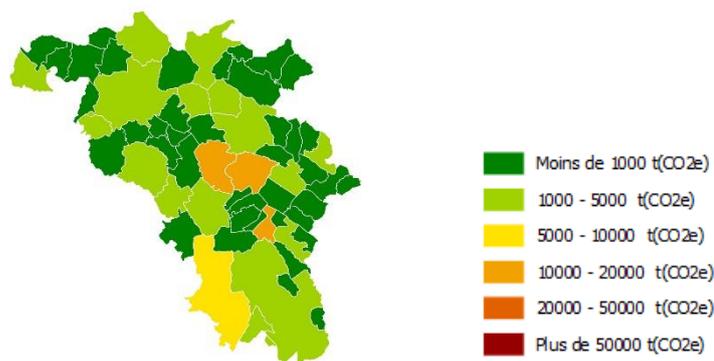
La répartition du CO<sub>2</sub>

- Le méthane CH<sub>4</sub> est produit dans les décharges, avec l'agriculture, l'élevage et certains procédés industriels. Sur le territoire, il y en a peu d'émis.



La répartition du CH<sub>4</sub>

- Le N<sub>2</sub>O est généré par l'Agriculture en particulier, l'utilisation d'engrais et dans des procédés industriels. C'est cette dernière forme de production que nous retrouvons sur le territoire.



La répartition de N2

- La production de HFC PFC SF<sub>6</sub> lié à l'utilisation de sprays et de procédés industriels de réfrigération est inconnue comme celle de NF<sub>3</sub> lié à la fabrication de composants électroniques.

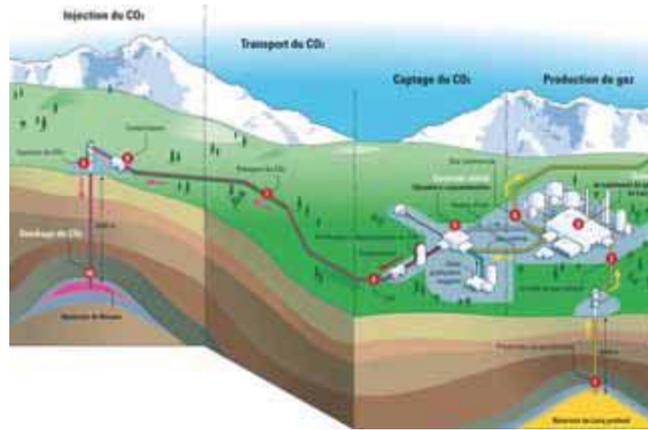
Le bilan global réglementaire sur les scopes 1\*et 2\* en équivalent tonne de CO<sub>2</sub> est le suivant :

| Emissions 2012<br>En tonne (CO <sub>2</sub> )e | Energie finale<br>Scope1 | Energie primaire<br>Scope2 |
|--|--------------------------|----------------------------|
| Résidentiel                                    | 48 686                   | 13 878                     |
| Tertiaire                                      |                          | 10 332                     |
| Transport routier                              | 134 535                  | 405                        |
| Autres transports                              | 258                      | 0                          |
| Industrie                                      |                          |                            |
| Energie  |                          |                            |
| Industrie/Energie                              |                          | 13 257                     |
| Industrie/Energie/Tertiaire                    | 614 530                  |                            |
| Agriculture                                    | 12 819                   | 473                        |
| <b>Total</b>                                   | <b>810 828</b>           | <b>38 345</b>              |

Source : ORRECA 2012 - Airaq 2012

Un projet de stockage de CO<sub>2</sub> dans les anciens puits de gaz a été initié.

Le pilote CO<sub>2</sub> a été la première chaîne complète de captage à partir d'une chaudière existante fonctionnant en oxy-combustion, jusqu'à son injection dans un gisement d'hydrocarbures complètement déplété. Le CO<sub>2</sub> a été injecté dans une formation rocheuse à une profondeur de 4 500 mètres à quelques 30 kilomètres de Lacq. Ce projet a été réalisé en partenariat avec Air Liquide, le BRGM et l'IFP.

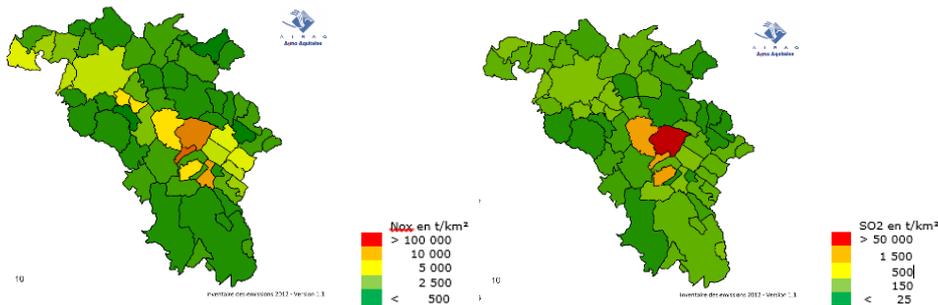


Source : Total

### Les polluants produits

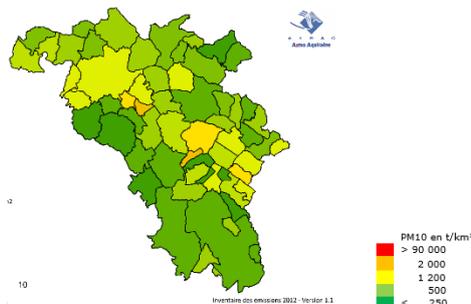
Le site industriel de Lacq est sous surveillance. Il existe 5 stations de mesure pilotées par Airaq en continu. Quatre à proximité de sites industriels Lacq (dioxyde de soufre SO<sub>2</sub>), Lagor (SO<sub>2</sub>), Maslacq (SO<sub>2</sub>), Mourenx (SO<sub>2</sub> et oxydes d'azote NO<sub>x</sub>) et une en milieu rural à Labastide-Cézeracq (SO<sub>2</sub>, NO<sub>x</sub>, les poussières de diamètre 10 µm PM<sub>10</sub>, ozone O<sub>3</sub>).

Les NO<sub>x</sub> et le SO<sub>2</sub> sont produits lors de la combustion à haute température des combustibles fossiles. Ils sont surtout présents sur le bassin de Lacq et aussi visibles le long du gave.



La répartition des NO<sub>x</sub> et de SO<sub>2</sub>

Les poussières de diamètre inférieures à 10µm ou PM<sub>10</sub> issues de la combustion industrielle, domestique, transport routier diesel, sont plus présentes le long du gave et au nord du territoire. Les secteurs du résidentiel et de l'agriculture produisent aussi beaucoup de poussières de type PM<sub>10</sub> et PM<sub>2.5</sub>.



La répartition des PM<sub>10</sub>

L'ammoniac NH<sub>3</sub> est issu principalement des engrais utilisés dans le secteur de l'agriculture. Les valeurs détaillées par secteurs sont indiquées dans le tableau ci-dessous.

| Emissions 2012 - tonne      | NOx   | PM10 | PM2.5 | COVNM | SO2   | NH3   |
|-----------------------------|-------|------|-------|-------|-------|-------|
| Résidentiel                 | 58    | 117  | 114   | 438   | 15    | -     |
| Transport routier           | 636   | 68   | 51    | 54    | 1     | 7     |
| Autres transports           | 5     | 7    | 3     | -     | -     | -     |
| Agriculture                 | 106   | 225  | 76    | 24    | 7     | 1 256 |
| Industrie/Energie/Tertiaire | 681   | 33   | 23    | 1 201 | 3 443 | 57    |
| Total                       | 1 486 | 450  | 267   | 1 717 | 3 466 | 1 320 |

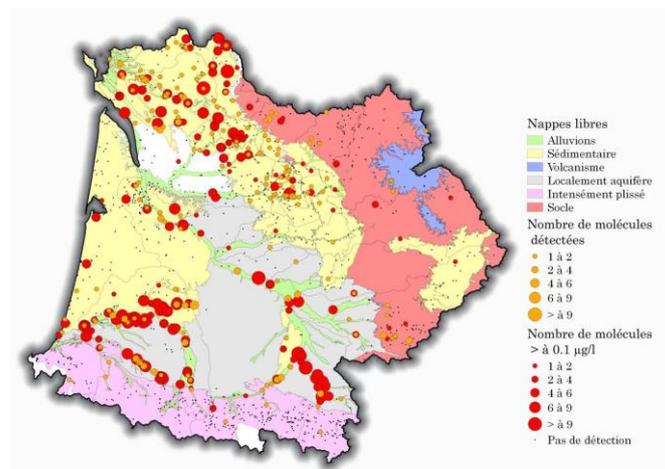
Source : ORRECA 2012 - Airaq 2012

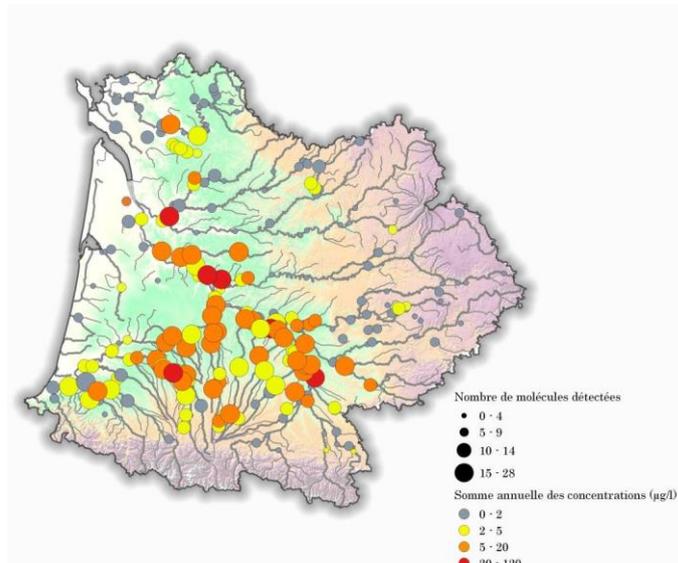
## Les pollutions de l'eau

Les 10 substances les plus vendues en France sont les mêmes depuis 5 ans :

- au niveau des herbicides :
  - Glyphosate
  - S-metolachlore
  - Aclonifen
  - Acétolachlore
- au niveau des fongicides :
  - Soufre pour pulvérisation
  - Foséthyl-Aluminium,
  - Folpel,
  - Mancozèbe,
  - Métam-Sodium
  - Metirame-Zinc

Les substances actives les plus détectées en rivières en 2014 sont le Glyphosate et le S-métolachlore.



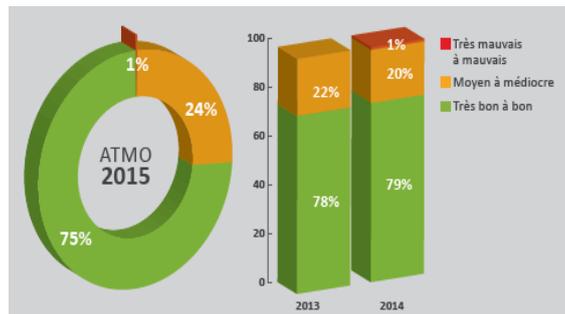


Source : Agence Adour Garonne

E) LA SANTÉ HUMAINE

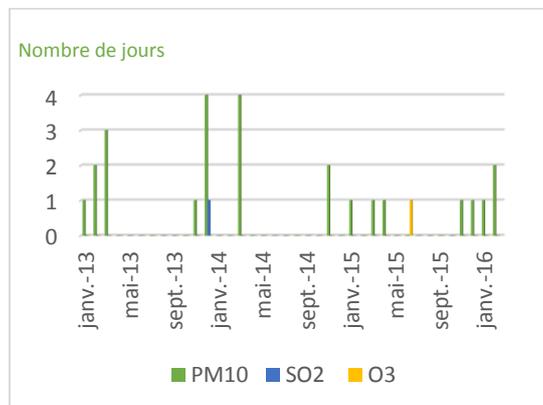
**Les nuisances liées à l'industrie**

Les valeurs réglementaires ont été respectées en 2015 sur le site industriel de Lacq.

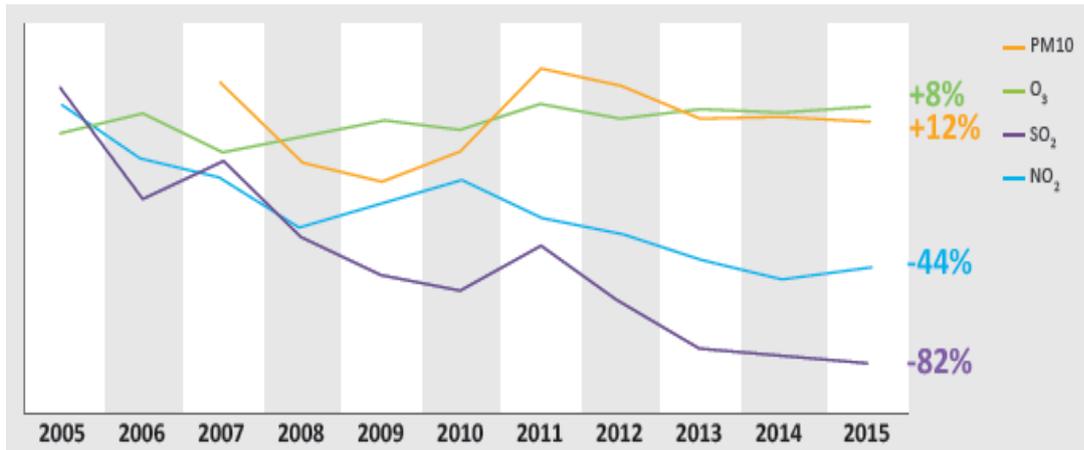


Indice de la qualité de l'air

Entre 2013 et 2015, des alertes ont été lancées concernant le seuil d'information et recommandation.



Les variations des concentrations sont dans le graphe suivant :



Les concentrations en ozone O<sub>3</sub> sont stables en 2015. Depuis 2006, les concentrations ont néanmoins augmenté de 8 %. En 2015, l’ozone voit ses concentrations plus élevées en période estivale, notamment en juin, en lien avec les conditions météorologiques.

Les concentrations en particules en suspension PM<sub>10</sub> sont globalement stables sur ces dernières années avec néanmoins une augmentation de 11% depuis 2007. En 2015, les concentrations en particules en suspension ont été plus élevées en période hivernale, en particulier en décembre et en janvier.

Les niveaux de dioxyde d’azote NO<sub>2</sub> poursuivent leur baisse (- 44 % depuis 2006). Cette diminution est la plus forte sur les stations de proximité industrielle. En 2015, comme pour les particules, les niveaux ont été plus élevés en période hivernale, en particulier en décembre et janvier.

Les concentrations en dioxyde de soufre SO<sub>2</sub> sont faibles et poursuivent leur chute avec une baisse de 82% des concentrations depuis 2006. Sur les stations de proximité industrielle, les concentrations sont équivalentes à la moyenne régionale. En 2015, les niveaux ont été très faibles sur la station rurale (Labastide-Cezeracq) et légèrement plus élevés sur les stations de proximité industrielle du fait de la présence d’émissions plus fortes.

Source : Rapport annuel Airaq 2015

Pourtant en juillet 2015, les services de L’Etat ont été interpellés par des riverains de la plateforme Induslacq pour signaler des nuisances provoquant irritations et gênes olfactives.

Afin de trouver les causes de ces nuisances un groupe de travail – composé des services de l’Etat, des industriels, du Président de la communauté de communes de Lacq Orthez, des maires de Lacq et Abidos – a été réuni et un plan d’action arrêté :

- campagnes de mesures chez les riverains incommodés
- prélèvements complémentaires visant à élargir le champ des produits recherchés.
- appel à des laboratoires externes spécialisés dans la détection de composants à très faible concentration
- modifications temporaires de la marche de certaines unités de production contribuant à la recherche des sources d’émission des éventuelles substances incriminées.
- intervention d’un cabinet spécialisé (nez) pour identification des odeurs et caractères irritants des émissions spécifiques de chaque unité de la plateforme.

Ces mesures ont permis d'identifier la source probable de ces nuisances au niveau de deux torches mais il reste encore à expliquer des phénomènes d'irritations ressentis par certains riverains.

Les investigations se poursuivent avec de nouveaux prélèvements et des tests complémentaires.

Malgré les efforts des industriels depuis plus d'un an et des résultats encourageants, il est constaté une réduction significative des signalements d'odeurs mais avec une persistance des effets physiologiques.

Les paramètres de fonctionnement stables des unités, des analyses dans l'environnement et dans les émissaires n'ont pas permis d'identifier une source potentielle de nuisance.

Un rapprochement constructif avec les riverains a été réalisé et a permis de mieux appréhender la nature des phénomènes.

Une approche médicale, pilotée par l'ARS, a été engagée pour compléter le dispositif d'analyses.

Une fois l'ensemble des recherches abouties, et l'origine des nuisances clairement identifiée, un plan d'actions sera proposé et engagé de façon à maîtriser de façon pérenne ces nuisances.

Au mois de juin 2016, un réseau sentinelle a été mis en œuvre. Ce dispositif répond à une continuité des plans d'actions mis en place par les industriels pour répondre la problématique des nuisances olfactives, bien que ce projet ait déjà été proposé dès le mois de juin 2015, avant le démarrage des nuisances olfactives sur la plateforme Induslacq. Pendant la crise, sa création est devenue une nécessité.

2 réseaux ont été créés :

- 1 réseau sentinelle externe, composé de bénévoles extérieurs à la plateforme.
- 1 réseau nez industriels composé d'employés et de pompiers de la plateforme Induslacq
- 

Les objectifs :

- Caractériser les odeurs et identifier leurs sources potentielles
- Gagner en réactivité et en efficacité dans la gestion des nuisances olfactives
- Signaler préventivement une nuisance potentielle
- Suivre l'évolution de la situation odorante de la zone
- Devenir un outil d'alerte et d'information
- Etablir une cartographie des odeurs autour de la plateforme

### **Les risques majeurs**

Le territoire comprend 40 km<sup>2</sup> de zones à risques (PPRI, PPRT).

Une grande partie de communes du territoire est soumise à des risques majeurs (risque technologique et risque inondation) ce qui nécessite la mise en place de dispositifs de prévention et de protection de la population.

- PPI : Plan Particulier d'Intervention, outil de gestion de crise dont l'objectif est de protéger les populations autour des établissements SEVESO (11 PPI ont été approuvés le 20 juin 2016)
- PPRT : Plan de prévention des risques technologiques, outil de maîtrise de l'urbanisation autour des établissements SEVESO
  - o PPRT de SOBEGI/ARYSTA approuvé le 14-06-2012
  - o PPRT de LACQ/MONT approuvé le 06-05-2015
  - o PPRT de PARDIES approuvé le 15-04-2015
- PPRI : Plans de prévention des risques inondations

- PPRI ABIDOS approuvé le 30-01-2015
- PPRI ABOS approuvé le 19-12-2013
- PPRI ARTIX approuvé le 04-08-2003
- PPRI BESINGRAND approuvé le 25-01-2015
- PPRI LABASTIDE-CEZERACQ approuvé le 13-03-2000
- PPRI LACQ approuvé le 27-01-2015
- PPRI MONT approuvé le 27-01-2015
- PPRI MOURENX approuvé le 18-10-2013
- PCS : Plan communal de sauvegarde, obligatoire pour les communes concernées par un PPI ou un PPRI. Outil qui définit l'organisation prévue par la commune pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population au regard des risques connus. 34 communes de la CCLO ont une obligation réglementaire de réaliser un PCS ou de le mettre à jour. A ce jour, il y a 25 PCS dont 4 qui ne sont pas obligatoire au sens de la loi du 13 août 2004 relative à la modernisation de la sécurité civile.

A cela s'ajoute :

- le risque météorologique
- le risque mouvement de terrain
- le risque feux de forêt
- le risque sismique
- le risque lié au transport de marchandises dangereuses

## 3) PERSPECTIVE D'ÉVOLUTION DE L'ENVIRONNEMENT

Source : Diagnostic du SRCE d'Aquitaine 2013 et évaluation environnementale du SRCE

| N° | Thématiques environnementales      | Etat initial de l'environnement  | Hypothèses d'évolution des pressions exercées   | Scénario tendanciel  |
|----|------------------------------------|--|---|--|
| 1  | Biodiversité et espaces naturels   | le territoire offre une diversité de milieux et d'habitats naturels, support d'une diversité d'espèces végétales et animales. Toutefois, cette biodiversité est menacée en raison de la pression anthropique (destruction et fragmentation des milieux). Des mesures de protection existent.   | Le changement climatique impacte les milieux naturels et les espèces. Le développement de l'urbanisation augmente la pression anthropique sur les milieux (artificialisation des sols, pollutions...).<br><br>Des plantes invasives prolifèrent conduisant à l'uniformisation de certains lieux.  | La perte de la biodiversité sur le territoire en raison de la pression anthropique, des impacts du changement climatique et du développement d'espèces invasives.  |
| 2  | Ressource naturelle                | Le réseau hydrographique de 1 523 km, les eaux superficielles sont importantes sur notre territoire. Une partie des cours d'eau connaissent des périodes où les débits sont relativement faibles, voire nuls (944 km de réseau intermittent). L'utilisation de cette ressource est importante par l'industrie et l'irrigation.<br><br>La forêt représente 200 km <sup>2</sup> du territoire. Cette ressource est difficile à exploiter car elle appartient à 90% à des propriétaires privés.<br><br>La production d'énergie sur le territoire est souvent d'origine renouvelable (hydroélectricité, bois-énergie, solaire, biocarburant). Le secteur le plus énergivore est l'industrie - tertiaire puis le transport et le résidentiel. | Le changement climatique a des impacts sur la pluviométrie : intensification des épisodes pluvieux en hiver et allongement des périodes de sécheresse en été. Il y aura une incidence directe sur la ressource en eau du territoire (impact sur la recharge en eau des nappes souterraines, modification des débits des cours d'eau) et donc de manière induite sur les différents usages. Pour l'agriculture, une adaptation des choix des et pratiques culturales devra être envisagée afin de privilégier les cultures les plus adaptées à l'évolution du climat. L'adduction en eau potable pourrait aussi être soumise à tension, notamment en période d'étiage.<br><br>Le changement climatique pourrait être à l'origine d'une dégradation de l'état des forêts entraînant un appauvrissement de la diversité des boisements. Les forêts constituent des puits de carbone particulièrement intéressants.<br><br>les consommations des énergies fossiles sur le territoire sont en légère baisse avec la prise de conscience du coût des énergies et du réchauffement climatique. | La dégradation de l'état quantitatif de la ressource en eau. Une accentuation des conflits d'usage liés notamment à une diminution de la pluviométrie et à une accentuation des périodes d'étiage.<br><br>la perte de diversité des boisements et donc de la biodiversité existante dans les milieux forestiers.<br><br>Le confort d'été pourra être une source d'augmentation des consommations. La mise en place de panneaux ou de centrales photovoltaïques ne doit pas perturber le paysage. |
| 3  | Paysage Patrimoine et cadre de vie | Le territoire possède une variété de paysage et un patrimoine culturel important. L'étalement urbain, le mitage et la banalisation des paysages sont souvent présents.   | L'évolution de la population est estimée à 0,6% dans le Plan Local de l'Habitat et peut être considéré comme modérée.   | Une urbanisation pavillonnaire diffuse et une banalisation des entrées de ville.   |

| N° | Thématiques environnementales | Etat initial de l'environnement  | Hypothèses d'évolution des pressions exercées   | Scénario tendanciel   |
|----|-------------------------------|--|---|---|
| 4  | Pollutions                    | La qualité des eaux superficielles et souterraines peut être qualifiée de moyenne à bonne selon les polluants examinés.  | La dégradation de l'état qualitatif des masses d'eau est accentuée par le changement climatique en raison de l'augmentation de la température de l'eau et de la baisse des débits (eutrophisation des cours d'eau..).<br>la présence de l'exploitation du gisement de Lac et des industries autour favorisent la présence de SO2. Le territoire étant très agricole, on note la présence importante d'ammoniac. | les grandes tendances d'évolution de la qualité de l'air ne seront pas modifiées. Les émissions de polluants atmosphériques et de gaz à effet de serre se poursuivront. |
| 5  | Santé humaine                 | La qualité de l'air peut être considérée comme moyenne à bonne. Si certains polluants sont aujourd'hui en stagnation ou en baisse, on constate tout de même une augmentation des particules en suspension et des nuisances olfactives au niveau du bassin de Lacq. | Le changement climatique est à l'origine d'un allongement de la période de pollinisation augmentant ainsi les risques d'allergies aux pollens. On note aussi la présence du moustique tigre ponctuellement.   | les grandes tendances d'évolution des risques majeurs et de leur gestion ne seront pas modifiées.   |

Ainsi pour chaque thématique environnementale, nous avons particulièrement regardé les aspects suivants :

| N°                                     | Thématiques environnementales                                  | Orientations                        | Enjeux environnementaux   |
|--|--|-------------------------------------|---|
| 1                                      | Biodiversité et espaces naturels                               | Biodiversité et espaces naturels    | Préservation des espèces faunistiques et floristiques                       |
|  |  |                                     | Préservation des milieux naturels   |
|  |  |                                     | Maitrise de l'artificialisation des sols                                    |
| 2                                      | Ressource naturelle  | Occupation des sols                 | Préservation de l'abondance et de la diversité des surfaces forestières     |
|  |  | Ressource en eau                    | Préservation des surfaces agricoles et diversification des productions      |
|  |  | Ressource énergétique               | Améliorer la gestion collective de la ressource en eau                      |
|  |  |                                     | Diminution des consommations énergétiques                                   |
|  |  |                                     | Valorisation des énergies renouvelables dans le mix énergétique             |
| Matières 1ères et déchets              | Maintien des surfaces qui sont des puits de carbone importants |                                     |   |
| 3                                      | Paysage Patrimoine et cadre de vie                             | Paysage, patrimoine et cadre de vie | Augmentation des filières de recyclage matière                              |
|  |  |                                     | Préservation de la qualité des aménités paysagères                          |
| 4                                      | Pollutions   | Qualité de l'eau                    | Préservation du patrimoine culturel, architectural et archéologique         |
|  |  |                                     | Maintien de la qualité des eaux de baignade                                 |
|  |  | Pollution des sols                  | Amélioration de la qualité des eaux superficielles et souterraines          |
|  |  | Qualité de l'air et émission de GES | Maintien de la qualité des sols   |
| Réduction des polluants atmosphériques |  |                                     |   |
| 5                                      | Santé humaine  | Risques majeurs                     | Qualité de l'air intérieur des bâtiments                                    |
|  |  |                                     | Evolution de l'aménagement du territoire pour prendre en compte les risques |
| 6                                      | Changement climatique  | Réduction des GES                   | Protection des personnes et des biens                                       |
|  |  |                                     | Enjeux environnementaux   |

## 4) SYNTHÈSE ET HIÉRARCHISATION DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

Le tableau suivant présente la synthèse des différents enjeux environnementaux par thématique, hiérarchisés au regard des objectifs visés par le Plan Climat Air Energie du Territoire :

|     |                                    |                               | Hiérarchisation de l'enjeu | Effet    |
|-----|------------------------------------|-------------------------------|----------------------------|----------|
| EE1 | Biodiversité et milieux naturels   |                               | Moyen                      | Indirect |
| EE2 | Pollutions et qualités des milieux | Eau                           | Fort                       | Indirect |
|     |                                    | Sol                           | Faible                     | Indirect |
|     |                                    | Air                           | Fort                       | Direct   |
| EE3 | Ressources naturelles              | Eau                           | Fort                       | Direct   |
|     |                                    | Sol                           | Fort                       | Direct   |
|     |                                    | Energie                       | Fort                       | Direct   |
|     |                                    | Matières premières et déchets | Moyen                      | Direct   |
| EE4 | Risques naturels                   |                               | Fort                       | Direct   |
| EE5 | Cadre de vie                       |                               | Faible                     | Indirect |

## VII. ANALYSE DES EFFETS NOTABLES PROBABLE DU PLAN CLIMAT AIR ENERGIE DU TERRITOIRE SUR L'ENVIRONNEMENT

3° Les solutions de substitution raisonnables permettant de répondre à l'objet du plan, schéma, programme ou document de planification dans son champ d'application territorial. Chaque hypothèse fait mention des avantages et inconvénients qu'elle présente, notamment au regard des 1° et 2° ;

4° L'exposé des motifs pour lesquels le projet de plan, schéma, programme ou document de planification a été retenu notamment au regard des objectifs de protection de l'environnement ;

5° L'exposé :

- a) Des effets notables probables de la mise en œuvre du plan, schéma, programme ou autre document de planification sur l'environnement, et notamment, s'il y a lieu, sur la santé humaine, la population, la diversité biologique, la faune, la flore, les sols, les eaux, l'air, le bruit, le climat, le patrimoine culturel architectural et archéologique et les paysages.

Les effets notables probables sur l'environnement sont regardés en fonction de leur caractère positif ou négatif, direct ou indirect, temporaire ou permanent, à court, moyen ou long terme ou encore en fonction de l'incidence née du cumul de ces effets. Ils prennent en compte les effets cumulés du plan, schéma, programme avec d'autres plans, schémas, programmes ou documents de planification ou projets de plans, schémas, programmes ou documents de planification connus ;

- b) De l'évaluation des incidences Natura 2000 mentionnée à l'article L. 414-4

### 1) ANALYSE DES EFFETS PROBABLES DES ACTIONS DU PLAN CLIMAT AIR ENERGIE DU TERRITOIRE



Les actions 2, 4, 7, 8, 10, 11, 13 et 14 ont un impact direct positif sur le changement climatique.

#### *A) ANALYSE SUR LA BIODIVERSITÉ ET MILIEUX NATURELS*

Le Plan Climat Air Energie du Territoire a une incidence indirecte positive sur la biodiversité et les milieux naturels.



L'action 3 concourt à la préservation de la faune et la flore par l'accentuation de l'agriculture biologique et/ou raisonnée.

L'action 5 sur le suivi des milieux naturels boisés permettra de répondre aux enjeux de réduction de leur fragmentation et de préservation de la biodiversité.

L'action 8 concernant l'éclairage public a un effet bénéfique sur la biodiversité car elle réduit la pollution liée à l'éclairage et limite les ondes magnétiques.

L'action 12 sur la réduction des déchets réduit, grâce aux gestes simples de recyclages, la quantité de déchets dans les milieux naturels.



Certaines orientations peuvent avoir une incidence négative :

- le développement de fermes photovoltaïques ;
- la réalisation du vélo route en termes de non-respect des clôtures, piétinement, dérangement des oiseaux,...

### *B) ANALYSE SUR LES RESSOURCES NATURELLES*



La volonté du développement de la réhabilitation énergétique au travers des actions 4, 8, 10 et 11 et les actions de regroupement du transport et du code de la rue (action 6) contribueront de manière positive à diminuer les consommations d'énergies.



Le développement des surfaces forestières pour la création de nouveaux puits de carbone, de la production de bois énergie ou construction (action 5), ne doit pas se faire au détriment de la production agricole.

La mise en place de fermes photovoltaïques (action 4) ne doit pas entraîner des conflits d'usage avec l'agriculture et la forêt. La production des systèmes énergétiques comme par exemple les panneaux ont une énergie grise non négligeable mais leur durée de vie étant importante (plus de 20 ans) les incidences sont positives. L'utilisation de produits recyclés pour leur fabrication est de plus en plus faite et augmentera dans le temps.

L'action 2 a un risque d'incidence sur les ressources naturelles, les matières premières et les déchets.

### *C) ANALYSE SUR LE PAYSAGE, PATRIMOINE ET CADRE DE VIE*

Le Plan Climat Air Energie du Territoire a une incidence directe négative.



L'action 5 avec la mise en valeur des espaces boisés contribue à la valorisation des paysages.

L'action 8 sur la rénovation de l'éclairage public supprime aussi des nuisances visuelles du cadre de vie.

L'orientation 8 avec, en particulier, les actions 13 et 14 ont un effet sur la sécurité des biens et des personnes. Le cadre de vie est préservé avec l'objectif du maintien de la qualité des eaux de baignade et la connaissance de la présence ou non d'îlots de chaleur.



L'action 4 avec l'implantation de centrale photovoltaïque ne doit pas banaliser le paysage surtout à proximité des lieux patrimoniaux.

L'action 8 sur la rénovation de l'éclairage public peut donner un sentiment d'insécurité des habitants.

#### *D) ANALYSE SUR LES POLLUTIONS*

Le Plan Climat Air Energie du Territoire a une incidence indirecte positive pour la limitation des pollutions des sols, directe positive sur la préservation de la qualité de l'air intérieure et extérieure et la diminution des gaz à effet de serre.



L'action 6 qui limite le tout routier au profit de pratique alternatives, de développement de mobilités douces et de report modal et de réductions des déplacements doux ont un impact positif sur la qualité de l'air.

L'action 12 sur l'accentuation du recyclage matière des déchets aura un effet bénéfique direct sur la qualité des sols et indirect sur la qualité de l'eau.

L'action 10 sur la réduction des consommations énergétiques et la mise en place d'énergie renouvelables aura un effet bénéfique sur la qualité de l'air. La valorisation de produits bio-sourcés est aussi un atout pour la qualité de l'air et de la régulation de l'humidité.

L'action 15 sur le suivi de la qualité de l'air permettra d'avoir une connaissance plus proche du terrain sur la qualité de l'air.



L'action 1 sur la mise en place de circuits courts peut avoir une incidence négative locale sur la qualité de l'air. Cela dépendra du choix du mode de transport.

Cela est à relativiser avec l'action 7 qui instaure un maillage de carburants alternatifs. 😊

L'action 2, développement d'activités dans le domaine de la transition énergétique peut avoir une incidence négative potentielle par la construction de nouveaux bâtiments ou l'utilisation de procédés industriels par exemple. L'impact potentiel porte sur les sols, l'air et l'eau.

Nous avons recensé par orientation, les impacts potentiels environnementaux selon :



Incidence environnementale à vérifier car les aménagements ne sont pas encore prévus



Incidence environnementale positive



Incidence environnementale très positive

Nous obtenons le tableau suivant :

|                                    |                               | Axe 1 |    |    |    |    | Axe 2 |    |    |    |     | Axe 3 |     |     |     |     |     |
|------------------------------------|-------------------------------|-------|----|----|----|----|-------|----|----|----|-----|-------|-----|-----|-----|-----|-----|
|                                    |                               | O1    |    | O2 |    |    | O3    | O4 | O5 | O6 |     | O7    | O8  |     | O9  |     |     |
|                                    |                               | A1    | A2 | A3 | A4 | A5 | A6    | A7 | A8 | A9 | A10 | A11   | A12 | A13 | A14 | A15 | A16 |
| Biodiversité et milieu naturels    |                               |       |    |    |    |    |       |    |    |    |     |       |     |     |     |     |     |
| Pollutions et qualités des milieux | Eau                           |       |    |    |    |    |       |    |    |    |     |       |     |     |     |     |     |
|                                    | Sol                           |       |    |    |    |    |       |    |    |    |     |       |     |     |     |     |     |
|                                    | Air                           |       |    |    |    |    |       |    |    |    |     |       |     |     |     |     |     |
| Ressources naturelles              | Eau                           |       |    |    |    |    |       |    |    |    |     |       |     |     |     |     |     |
|                                    | Sol                           |       |    |    |    |    |       |    |    |    |     |       |     |     |     |     |     |
| Risques naturels                   | Energie                       |       |    |    |    |    |       |    |    |    |     |       |     |     |     |     |     |
|                                    | Matières premières et déchets |       |    |    |    |    |       |    |    |    |     |       |     |     |     |     |     |
| Cadre de vie                       |                               |       |    |    |    |    |       |    |    |    |     |       |     |     |     |     |     |
| Changement climatique              |                               |       |    |    |    |    |       |    |    |    |     |       |     |     |     |     |     |

## 2) ANALYSE DES EFFETS PROBABLES SUR LES SITES NATURA 2000

L'évaluation environnementale ne doit étudier les composantes environnementales que dans la mesure où des impacts des types d'actions conduites sur ces domaines ont des répercussions sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire. L'évaluation doit être proportionnée à la nature et à l'importance des activités, aux enjeux de conservation des sites Natura 2000 concernés et à l'existence ou non d'incidences potentielles du projet sur ces sites. L'évaluation vise à déterminer si le projet aura un impact significatif sur ces habitats ou espèces. En ce sens, plus les enjeux liés à la préservation des sites Natura 2000 seront pris en compte en amont, plus il sera aisé de prendre des mesures pour supprimer ou réduire les incidences sur le site.

Ceci étant dit, l'analyse détaillée précédente a montré que le risque d'incidence environnementale négative sur la biodiversité et les milieux naturels restait relativement limité pour ce qui concerne le Plan Climat Air Energie du Territoire. La plupart des nouvelles infrastructures qui seront liées au développement économique, au transport (notamment ferroviaire) devraient a priori intervenir en zone déjà artificialisée industrielle, urbaine ou périurbaine, sur des linéaires déjà existants et dans un cadre déjà soumis à de fortes exigences réglementaires (études d'impact environnementale obligatoire pour les infrastructures ferroviaires, ou déploiement de fermes photovoltaïques, ...



Il n'y a pas d'incidence négative directe sur les sites NATURA 2000. Par contre, il y a des incidences positives indirectes.

## VIII. SOLUTIONS DE SUBSTITUTION ET INDICATEURS DE SUIVI

### 1) LES SOLUTIONS DE SUBSTITUTIONS

6° La présentation successive des mesures prises pour :

- a) Eviter les incidences négatives sur l'environnement du plan, schéma, programme ou autre document de planification sur l'environnement et la santé humaine ;
- b) Réduire l'impact des incidences mentionnées au a) ci-dessus n'ayant pu être évitées ;
- c) Compenser, lorsque cela est possible, les incidences négatives notables du plan, schéma, programme ou document de planification sur l'environnement ou la santé humaine qui n'ont pu être ni évités ni suffisamment réduits. S'il n'est pas possible de compenser ces effets, la personne publique responsable justifie cette impossibilité.

Les mesures prises au titre du b du 5° sont identifiées de manière particulière.

En l'absence d'incidence négative dans les actions ou non encore évaluables à ce jour, il n'est pas possible de proposer des mesures compensatoires adaptées.

Nous pouvons mettre en avant la présence :

- d'encouragement aux démarches qui s'inscrivent dans le cadre d'une économie circulaire (recyclage, utilisation d'éco-matériaux, valorisation des matériaux)
- d'intégration paysagère des hangars agricoles
- de valorisation matière et énergie du bois
- d'une formulation volontariste dans la lutte contre le changement climatique
- de la promotion du tourisme durable ou éco-responsable
- de développement d'emplois liés à la croissance verte
- de la lutte contre la précarité énergétique
- du développement de nouvelles mobilités
- du souci de la préservation de la ressource en eau
- de l'intégration en aménagement de concepts écologiques

Nous pouvons aussi remarquer l'absence de :

- la recherche systématique de labels supérieurs à ceux déjà demandés pour la rénovation énergétique et la construction
- de la prise en compte des nuisances sonores

### 2) LES INDICATEURS DE SUIVI

7° La présentation des critères, indicateurs et modalités-y compris les échéances-retenus:

- a) Pour vérifier, après l'adoption du plan, schéma, programme ou document de planification, la correcte appréciation des effets défavorables identifiés au 5° et le caractère adéquat des mesures prises au titre du 6° ;
- b) Pour identifier, après l'adoption du plan, schéma, programme ou document de planification, à un stade précoce, les impacts négatifs imprévus et permettre, si nécessaire, l'intervention de mesures appropriées ;

Les indicateurs de réalisation et résultats, aptes à rendre compte de l'action menée et de l'atteinte des objectifs retenus sont déjà détaillés dans le Plan Climat Air Energie du Territoire. Nous proposons des indicateurs de contexte, susceptibles de permettre un suivi des évolutions du territoire d'un point de vue environnemental.

Nous proposons les indicateurs suivants :

| Orientations                        | Enjeux environnementaux   | Indicateurs retenus   |
|-------------------------------------|---|---|
| Biodiversité et espaces naturels    | Préservation des espèces faunistiques et floristiques                       | Evolutions des espèces menacées recensés  |
|                                     | Préservation des milieux naturels   | Evolution des surfaces des espaces naturels   |
|                                     | Maitrise de l'artificialisation des sols                                    | Evolution des espaces artificialisés  |
| Occupation des sols                 | Préservation de l'abondance et de la diversité des surfaces forestières     | Evolution du nombre d'espèces boisées   |
|                                     | Préservation des surfaces agricoles et diversification des productions      | Evolution des surfaces agricoles  |
| Ressource en eau                    | Améliorer la gestion collective de la ressource en eau                      | Evolution de la qualité des eaux superficielles et souterraine<br>Evolution des consommations d'eau par secteur |
| Ressource énergétique               | Diminution des consommations énergétiques                                   | Evolution de la consommation énergétique par secteur  |
|                                     | Valorisation des énergies renouvelables dans le mix énergétique             | Part des énergies renouvelables produites localement sur la consommation locale                                 |
|                                     | Maintien des surfaces qui sont des puits de carbone importants              | Evolution des surfaces boisées  |
| Matières 1ères et déchets           | Augmentation des filières de recyclage matière                              | Evolution du tonnage des déchets valorisés  |
| Paysage, patrimoine et cadre de vie | Préservation de la qualité des aménités paysagères                          | Nombre de chartes paysagères signées  |
|                                     | Préservation du patrimoine culturel, architectural et archéologique         | Evolution du nombre de sites protégés   |
| Qualité de l'eau                    | Amélioration de la qualité des eaux superficielles et souterraine           | Evolution de la consommation d'eau par secteur  |
|                                     | Maintien de la qualité des eaux de baignade                                 | Nombre de dépassement de la qualité de l'eau de baignade  |
| Pollution des sols                  | Préservation de la qualité des sols   | Evolution des surfaces polluées   |
| Qualité de l'air et émission de GES | Réduction des polluants atmosphérique                                       | Evolution des dépassements de la qualité de l'air   |
|                                     | Qualité de l'air intérieure des bâtiments                                   | Evolution de la qualité de l'air dans les bâtiments de la petite enfance  |
| Risques majeurs                     | Evolution de l'aménagement du territoire pour prendre en compte les risques | Evolution de la part du territoire soumis à des PPRT  |
|                                     | Protection des personnes et des biens                                       | Nombre d'appels de protection envoyés par la télé-alerte  |